

La Conférence.

Année judiciaire 2025-2026 • N°1 – Septembre – Novembre 2025



**AUTOPSIE DE LA PAIX.
ANATOMIE D'UN CONFLIT.**

Conférence du jeune barreau de Bruxelles



Conférence
du jeune
barreau

Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles

Vous venez de vous lancer. Et vous êtes déjà très bien entouré. Malin.



do your thing

**Vous êtes un professionnel de la justice ?
Élargissez votre réseau grâce à la force
de notre communauté.**

ing.be/privalis



SEPTEMBRE 2025

Sommaire.

5

EDITORIAL

Par M^e Karim Sedad

6

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

Par M^e Hani Madani

7

BILLET DE LA RÉDACTRICE

Par M^e Cassandra Bockstael



18

AUTOPSIE DE LA PAIX. ANATOMIE D'UN CONFLIT.

M^{me} Magali Nguyen



24

CHLORDÉCONE AUX ANTILLES

M^e Sandra Sylvestre-Jean-François



8

LA COMMISSION

Présentation de la nouvelle équipe 2025-2026



16

GRANDE CONFÉRENCE DR. PHILIPPE BOXHO

Compte-rendu par M^e Alain Thilmany



32

GRAND VOYAGE

Compte rendu par M^{me} Julie Derom & M^e Sirine Ben Amar



36

GRANDE REVUE

Compte rendu par M^e Romain Moulart

10

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte-rendu par M^e Louis Hoffreumon

14

LE MOT DE LA BÂTONNIÈRE

Le billet de Madame la Bâtonnière Marie Dupont

15

LE MOT DE LA DÉLÉGUÉE DES STAGIAIRES

Par M^e Marine Randoux

22

LES PRIX BOELS

Compte-rendu par M^e Hani Madani



28

LE JEUNE & JANSON

Compte-rendu par M^e Marie-Noëlle Lippens-de Cerf et M. Romain Vandenheuvel

39

ACTIVITÉS ET FORMATIONS

De septembre à novembre, venez vibrer et vous former avec nous !

42

LES ODB'S VOUS RÉGALENT

Par M^e Victoria Libert & M^e Jeanne Coppin

43

AGENDA

Retrouvez toutes nos activités et nos formations à venir



Éditorial.

Mes Chères Consœurs, Chers Confrères,

Une nouvelle année judiciaire s'ouvre devant nous, riche de promesses et de défis.

Ne craignons pas de l'admettre : ces dernières années ont laissé peu de place à l'espoir d'un monde apaisé, et ce à tous les niveaux de notre société.

Dans un monde où l'incertitude est devenue la norme, notre engagement d'avocat(e) prend toute sa dimension : défendre l'humain, porter la voix de celles et ceux qu'on n'entend pas ou plus, rappeler que justice et droits fondamentaux ne sont jamais définitivement acquis, mais toujours à protéger, à défendre, à conquérir.

Cette année, plus que jamais, l'humanisme sera notre boussole.

Face aux tensions, aux inégalités et aux mutations profondes de notre monde, notre responsabilité est claire : faire vivre un barreau qui s'adresse à toutes et à tous, qui défend sans relâche la dignité humaine et garantit que le droit demeure un rempart et une espérance pour chacun.

C'est dans l'adversité, l'espoir et le dialogue que pourra jaillir notre monde idéal.

Utopiste, me direz-vous ?

Je vous répondrai : pas forcément !

Ma prédécesseuse, Me Audrey Despontin, rappelait dans notre dernier périodique qu'« on n'a jamais changé le monde en étant réaliste ». J'y souscris pleinement et sans aucune réserve.

Fidèle à son ADN, la Conférence du jeune barreau a imaginé pour 2025-2026 un programme éclectique et rassembleur : formations, sport, culture, rires, débats, solidarité.

Tout au long de l'année, notre ambition sera double : vous offrir de vrais moments de joie et de convivialité, mais aussi affirmer haut et fort notre mission citoyenne et humaniste.

Notre mandat ne fait que commencer et nous le voulons porteur de sens, d'ouverture, de débats et de solidarité.

Nous avons besoin de votre énergie, de vos idées et de vos convictions. Alors, rejoignez-nous, participez, échangez, confrontez vos points de vue — arrêtés ou non — pourvu que nous trouvions toujours la force et l'envie de construire ensemble.

En avant toute ! Cap sur une année judiciaire 2025-2026 lumineuse, fraternelle et engagée.



Karim Sedad

Président de la Conférence du jeune barreau

Chères consœurs, chers confrères,

Je croyais que ces deux années – particulièrement intenses en qualité de commissaire sous les présidences de M^{es} GILLET & HAMANN – m’avaient convaincu de tourner la page. Force est de constater que vous m’avez manqué !

À l’issue de l’assemblée générale de ce 20 juin 2025, les membres de la Conférence du jeune barreau m’ont fait l’honneur de me désigner à la fonction de vice-président de notre association. Qu’ils en soient chaleureusement remerciés.

Je mesure naturellement l’ampleur des responsabilités qui incombent à la fonction et je m’engage humblement à honorer votre confiance et à remplir les trois missions qui me sont dévolues.

La première touche à l’exercice de plaidoirie.

Ce n’est, en effet, pas moins de 300 stagiaires qui se dévoileront aux jurys des exercices de plaidoirie dont l’Ordre confie la présidence au vice-président de la Conférence du jeune barreau. Pas une mince affaire, mais *labor omnia vincit improbus*¹ !

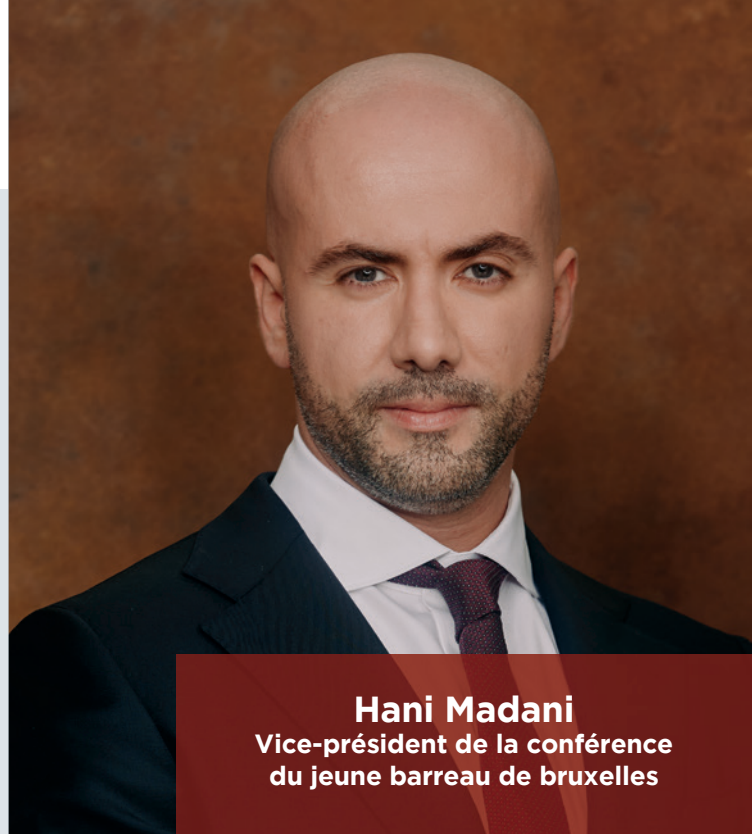
Cet exercice est unique en ce qu’il constitue pour nos stagiaires une double opportunité :

- la première, celle de s’essayer, souvent pour la première fois, à la prise de parole en public, dans une salle d’audience, dans des conditions réelles ;
- la seconde, celle de recevoir les éloges dus, mais aussi d’entendre les voies de progrès suggérées par un jury dévoué, impartial, et toujours bienveillant ;
- à cet égard, j’aurai le privilège d’être entouré d’une équipe exceptionnelle : anciens présidents, directeurs, orateurs, commissaires de notre association, mais aussi lauréats Lejeune & Janson – tous réunis par la volonté de transmettre, et offrant généreusement leur temps et leur énergie.

À toutes et tous, je vous dis déjà merci, du fond du cœur !

La deuxième mission concerne également les stagiaires, plus précisément la Commission du stage.

Je siégerai, notamment avec la déléguée des stagiaires, M^e Marine RANDOUX, au sein de cette Commission présidée par Monsieur le Vice-Bâtonnier, M^e Marc DAL,



Hani Madani
Vice-président de la conférence
du jeune barreau de bruxelles

qui se réunit mensuellement pour examiner les questions relatives au stage, et, le cas échéant, pour résoudre les différends pouvant survenir entre un stagiaire et son maître de stage.

Mon dévouement sera entier !

La dernière mission est de préparer l’année 2026-2027.

Je serai – en principe (?) – appelé à succéder au président en fonction, M^e Karim SEDAD. Autant vous dire que c’est marcher dans des pas exigeants !

Cette perspective impose donc dès à présent une réflexion approfondie sur les projets à venir, les défis à anticiper pour bâtir une année ambitieuse, cohérente et fidèle à l’esprit de notre association : exigence, engagement, mais toujours humaine.

Cette réflexion ne se fera toutefois pas seul, car je compte sur vous !

Vos conseils, vos idées et votre sagesse sont les bienvenus et nourriront les idées suggérées par les excellents commissaires qui m’accompagneront, mais aussi la future directrice, Me Mathilde MERTENS, que je salue chaleureusement.

Chers amis,

Je me réjouis sincèrement à l’idée de vous retrouver.

Je me réjouis de partager avec vous cette nouvelle aventure.

Soyons heureux, c’est là le vrai bonheur !

1. Un travail acharné vient à bout de tout.

Chères consœurs, chers confrères,

Les robes reprennent vie, les couloirs s'animent, les voix s'élèvent. Une nouvelle année judiciaire s'ouvre, avec son lot de promesses, de défis, de rencontres. Les stagiaires font leur entrée, les activités reprennent, et le barreau se remet en mouvement.

C'est aussi pour moi le début d'une aventure éditoriale, et je suis heureuse de vous rencontrer à travers ces pages, pour la première fois en tant que rédactrice en chef.

Ce périodique a pour ambition d'ouvrir les pensées à d'autres horizons, d'abord en croisant les disciplines mais aussi en élargissant notre regard au-delà des frontières, en donnant la parole à des consœurs et confrères venus d'autres territoires, porteurs d'expériences, de traditions et de combats différents. J'aimerais faire de ces pages un lieu de circulation des idées, de décloisonnement, de dialogue.

C'est dans ce souffle que naît ce premier numéro, placé sous le signe du....Conflit!

Au cœur de notre métier, il évoque souvent l'affrontement, la rupture, le désordre. Il peut cependant aussi être un commencement : révélateur d'un monde en tension, d'un droit en mouvement, d'une société en mutation. Il fait vaciller les certitudes, élever les voix, éveiller le droit.

Ce premier numéro s'attarde sur le conflit en soi, avant toute tentative de résolution. Il en explore les ressorts intimes et les dynamiques humaines, en croisant les regards et les disciplines.

Il s'ouvre sur deux contributions. D'un côté, une fable écrite par une psychologue nous immerge dans les ressorts émotionnels du conflit, là où les blessures d'enfance resurgissent, où les affects précèdent les arguments, et où le droit n'est encore qu'un pressentiment. De l'autre, une consœur exerçant du barreau de Martinique partage une réflexion engagée sur un conflit juridico-social, interrogeant la justice, la mémoire coloniale et la dignité humaine.

Ces deux voix, singulières et plurielles, illustrent une volonté d'ouvrir les pensées à d'autres horizons, en croisant les disciplines, en franchissant les frontières, en accueillant la diversité des expériences.



Cassandra Bockstael
Secrétaire de la conférence
du jeune barreau de bruxelles

Vous l'aurez compris, j'aimerais faire de ces deux pages un lieu où chacun peut prendre librement la parole (dans le respect des limites que trace la liberté d'expression). Les textes publiés ici reflètent les sensibilités, les convictions, les regards singuliers de leurs auteurs, sans prétention d'unanimité, mais avec l'ambition du débat.

Nous prolongerons cette réflexion au-delà des pages, à travers les événements de la Conférence du jeune barreau. Nos nombreuses formations, pensées pour nourrir la pratique et élargir les horizons, accompagneront les avocats tout au long de leur parcours, dans un esprit de partage et d'excellence. Nous vous donnons également rendez-vous pour la Lawyers Night le 17 octobre 2025, notre Grande Conférence sur la justice internationale pénale le 9 décembre 2025, pour la Berryer le 18 décembre et pour nos activités sportives, qui, elles aussi, permettent parfois de résoudre des conflits... sans robe, mais avec panache !

J'espère que vous prendrez autant de plaisir à découvrir ce premier numéro que j'en ai eu à l'imaginer et qu'il suscitera la curiosité, le questionnement et peut-être même le débat.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année judiciaire !

La commission.

2025-2026



PRÉSIDENT

Karim SEDAD

☎ 0494 06 02 02

✉ president@cjbb.be



Le directoire



VICE-PRÉSIDENT

Hani MADANI

☎ 02 639 63 73

✉ vice-president@cjbb.be



ANCIENNE PRÉSIDENTE

Audrey DESPONTIN

☎ 0474 50 02 12

✉ a.despentin@avocat.be



ORATEUR DE RENTRÉE

Anthony RIZZO

☎ 0494 44 58 43

✉ ar@akalex.be



DIRECTRICE

Margaux KERKHOFS

☎ 0477 73 98 14

✉ directeur@cjbb.be

Les commissaires



**SECRÉTAIRE &
RÉDACTRICE EN CHEF**

Cassandra BOCKSTAEL

☎ 02 742 71 03
✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIER &
SPONSORING**

Gauthier BOGAERT

☎ 0477 75 39 42
✉ tresorier@cjbb.be



**OFFICIER DE
BOUCHE**

Victoria LIBERT

☎ 02 514 58 81
✉ odb@cjbb.be



**ACTIVITÉS
SCIENTIFIQUES**

Maureen DEMEURE

☎ 02 675 30 30
✉ formation@cjbb.be



**ACTIVITÉS CULTURELLES
ET SPORTIVES**

Sandy DE VRIENDT

☎ 02 675 30 30
✉ culture@cjbb.be



**SECRÉTAIRE - ADJOINTE
RÉSEAUX SOCIAUX**

Amandine WIAME

☎ 0472 63 69 01
✉ periodique@cjbb.be



**TRÉSORIER - ADJOINT
SPONSORING - ADJOINT**

Clémence MERVEILLE

☎ 02 733 08 87
✉ tresorier@cjbb.be



**OFFICIER DE
BOUCHE - ADJOINTE**

Jeanne COPPIN

☎ 02 379 24 79
✉ odb@cjbb.be



**ACTIVITÉS
SCIENTIFIQUES - ADJOINTE**

Annabelle DELEEuw

☎ 02 550 13 14
✉ formation@cjbb.be



**ACTIVITÉS CULTURELLES
ET SPORTIVES - ADJOINTE**

Benjamin HOLLANDER

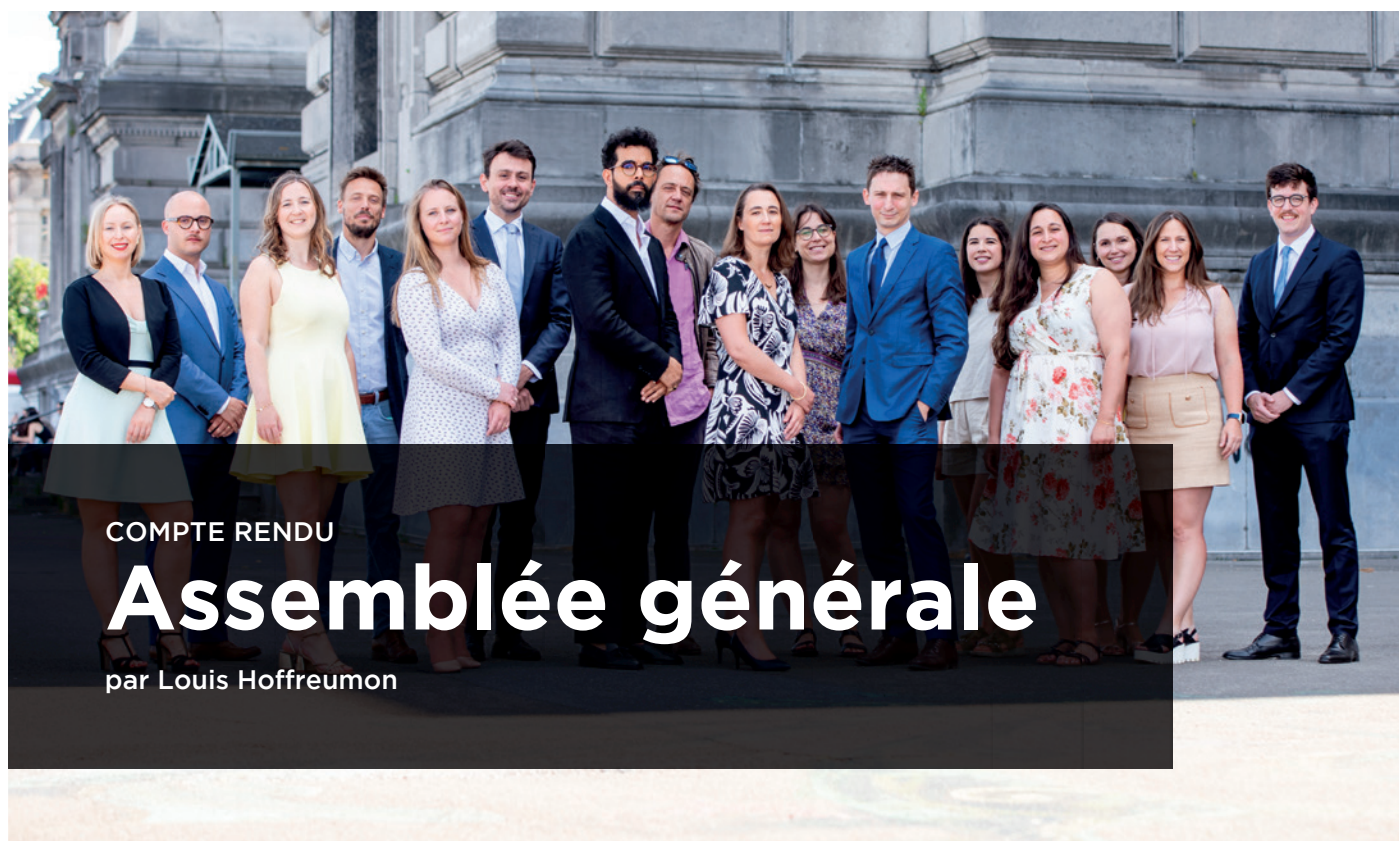
☎ 0470 19 89 91
✉ culture@cjbb.be



**COORDINATEUR
GÉNÉRAL**

Anthony LACKNER

☎ 02 508 66 43
✉ coordination@cjbb.be



COMPTE RENDU

Assemblée générale

par Louis Hoffreumon

Vendredi 20 juin 2025, 15 heures. Le public de la salle 0.14 du Palais de Justice se prépare à applaudir, sans chauffeur de salle, l'assemblée générale de la Conférence du jeune barreau pour l'année 2024-2025, qui sous un soleil radieux a pris des airs de festival de la chanson française (est-ce bien une coïncidence en cette veille de la fête de la musique ?).

La foule applaudit, 15 commissaires tapent leur pupitre, la maîtresse de cérémonie du jour, M^e Audrey Despontin, présidente sortante de la Conférence, ouvre le discours. Le festival commence avec une énergie semblable à un Johnny encourageant l'équipe de France, et la remise des récompenses sportives.

Tout d'abord, la coupe Marie Popelin (récompensant la meilleure avocate féminine ayant participé aux activités sportives de la Conférence durant l'année judiciaire) est remise à M^e Sandra Broché. La Coupe Pierre Paulus de Châtelet, en mémoire à cet ancien commissaire disparu et récompensant le meilleur avocat masculin ayant participé aux activités sportives de la Conférence du Jeune Barreau tout au long de cette année judiciaire, est remise à M^e Frédéric Heylbroeck. Enfin, la coupe de la Conférence qui récompense le cabinet dont les membres se sont le mieux illustré au cours des compétitions de l'année est remportée par le cabinet CEW. La foule feint la surprise et se retient de dire qu'il est *vraiment phénoménal*.

Le numéro suivant nous est présenté par la secrétaire sortante de la conférence, M^e Coline Coeurderoy. Sur un émouvant



Cette année-là, M^e Coeurderoy se voit 5 ans dans le futur et se remémore avec nostalgie une année marquée par un périodique dit d'extrême gauche selon certains (honorés) confrères mal avisés, et les nombreuses activités dont la Conférence a regalé le barreau durant cette année judiciaire : outre un nombre impressionnant de Midis de la Formation et de colloques (12 !), une inoubliable balade à vélo outre-Rhin, une conférence Berryer avec une bien présente ex-première ministre adepte de kayak, une grande conférence donnée par Monsieur Philippe Boxho qui nous a fait découvrir certains affres de l'après-vivant, et, pour le vivant, l'intense conférence de Shirine Ebadi, dont les mots résonnent encore en chacun des participants.

C'était l'année... 2025, et il fallait bien 5 ans pour s'en remettre.



Le festival se poursuit avec une touche de jeunesse malicieuse, mais un talent naturel pour le discours qui lui est sien : M^e Baptiste Conversano, trésorier sortant, talentueux multi-revue et aspirant candidat à *N'oubliez pas les paroles* nous fait part de la *Kiffance* qu'il a vécu durant tout son mandat. Elu à crédit, de son propre aveu, et s'interdisant la rigueur des secrétaires, notre confrère nous présente une étonnante reddition de compte dont on ne doit que lorsqu'on aime, on ne compte pas, que les bons comptes font les bons amis (et que si on va se coucher avant 4h, et bien on ne va pas se coucher fort tard).

Il rappelle enfin avoir procédé à beaucoup de paiements, notamment pour un copieux repas lors de la *Lawyer's Night*, et pour sustenter les assidus participants aux activités scientifiques, et de pouvoir compter sur son successeur et désormais ami, M^e Gauthier Bogaert.

Le discours est suivi de l'approbation des comptes de la Conférence pour l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et la décharge accordée aux administrateurs (petit soupir de soulagement pour l'auteur).

La maîtresse de cérémonie reprend sa place au pupitre. Inspirée par une année riche en événements de toutes sortes, elle fait écho à son discours de l'année précédente et répond enfin aux deux questions cruciales : qu'est-ce qui lui a pris ? (A vrai dire, mieux vaut plaider la folie) et que fait le jeune barreau ? (Il fait ce que l'on en fait).

Sous les airs d'une version solennelle de *Vous les copains*, elle décerne des prix pour chacun de ses commissaires et membres de son directoire, les dénommés pioupious de la désormais célèbre « *pioupiou comm* ». Chacun de ses membres aura marqué sa présidente d'une manière qui lui est propre, et elle leur attribue un trait de caractère représentant une de leurs grandes qualités et la manière dont celle-ci résonne dans la conduite de son année.

Elle célèbre ainsi la sortie des artistes, commissaires de deuxième année et les félicite une dernière fois d'avoir fait preuve de la meilleure des belgitudes et d'avoir fait briller Bruxelles. La CJBB voit ainsi partir cette année M^{es} Coline Coeurderoy, Baptiste Conversano, Alisson Adriaenssens, Milena Eljaszuk, Jacques Willocq et François Coppin.

La remise des prix continue auprès des commissaires pioupious juniors qui montent en grade et vont sous peu accueillir de nouveaux camarades. De nouveaux portraits sont tout aussi brillamment dressés, et la salle en a la certitude, le futur de la Conférence est assuré.

Les remerciements vont enfin à ces personnes si essentielles mais qu'on ne voit pourtant pas sur le devant de la scène. L'on pense notamment à M^e Geoffroy Cruysmans et Monsieur Anthony Lackner, sans lesquels l'institution serait peut-être depuis un certain temps à la dérive.

M^e Despontin termine son discours façon *Place des Grands hommes* et souhaite une longue vie au barreau de Bruxelles et une longue vie à la Conférence.

Faut-il laisser place à une entracte ? Pas encore.

Soudainement, vos souvenirs se voilent, ça fait comme une éclipse, le serment qui fait mal. Une musique envoûtante, qui rappellera à certains l'aube durant leurs vacances en méditerranée du sud, envahit le prétoire et M^e Karim Sedad, prophète et nouveau président, met le public en garde contre l'installation – que dis-je, l'invasion – dans nos rangs de confrères... français.



Le prophète raconte son exode et son retour. Il édicte ses dix commandements : un programme haut en couleur à la hauteur de son personnage, et les annonces sont nombreuses et prometteuses pour la nouvelle année judiciaire. L'on retiendra notamment un concours d'écriture en prison, la réintroduction du marquant concours « *J'accuse!* » ainsi qu'un concours de plaidoirie national rassemblant tous les barreaux francophones de Belgique. Et ceci est sans compter la prochaine Grande Rentrée encore voilée de mystère, mais qui nous donnera l'*Envie d'aimer*. Une belle année qui sera à nous dès ce soir, à nous de la vouloir. Ou, pour rendre à Karim ce qui est à Karim, des détails pour vous mais qui, pour lui, veulent dire beaucoup.

Il présentera enfin les membres de son nouveau directoire en la personne du futur orateur (M^e Anthony Rizzo, génie de la religion), sa directrice (M^e Margaux Nefertari Kerkhofs) ainsi que son vice-président, M^e Hani Madani, le pharaon bâtisseur. Il va donc sans dire que le suspense quant à l'identité de ces deux derniers candidats était à son comble.



Silence dans la salle, le suspense revient soudainement, car il reste à savoir qui va présenter ce nouveau casting.

Après un bref silence, M^e Nicolas Gillet accourt dans la salle et vient, ayant trouvé un créneau dans son emploi du temps de jeune père débordé, nous présenter son candidat à la vice-présidence. Un homme jovial, avenant et attentif aux gens, même si pour lui ensemble, c'est sans les autres, M^e Hani Madani ne manquera pas d'apporter un vent frais au sein de la conférence. Et il vient préparé : outre son poste d'assistant à l'ULB, M^e Madani a été actif au sein du Carrefour des Stagiaires et officier de bouche pendant deux ans (dont un dans la meilleure des comm'). Il vient en outre d'être agréé médiateur et est formateur à l'ICBB. En somme, il ne lui manque plus qu'un poste comme professeur CAPA et une candidature au vice-bâtonnat dans quelques années pour parfaire ce portrait.



Une mention spéciale est faite à sa future directrice, choix de cœur, M^e Mathilde Mertens, qui dans l'attente de sa présentation et son entrée en poste, nous aidera à fredonner qu'on a tous en nous, *quelque chose de Madani*.

M^e Hani Madani est élu vice-président de la Conférence.

Les tonnerres d'applaudissements laissent ensuite place à M^e Louis Godart, venant nous narrer l'étrange coïncidence entre un accident de train et la naissance de sa candidate au poste de directrice, M^e Margaux Kerkhofs. Dans le cadre d'une AG où les officiers de bouche ont la vedette, M^e Godart nous assure que parmi les nombreuses qualités de sa candidate, l'on peut compter sur un divin spaghetti bolognaise et une oreille toujours plus attentive. Si cette présentation a à certains égards des airs



de *Je t'aime moi non plus*, on ne doute pas de la sincérité de son orateur qui se rappelle, avec émotion, des moments passés avec M^e Kerkhofs. « *Malgré son handicap* », fin de la citation.

Sous un nouveau round d'applaudissements, M^e Margaux Kerkhofs est élue directrice de la Conférence.

Nous voici déjà arrivés au dernier numéro de ce télé-crochet de veille d'été, et c'est un duo qui vient clôturer l'après-midi. M^{es} Charlotte Sartori et Caroline Compagnon nous entretiennent d'un véritable *mash-up* entre la Fontaine et Dalida, et nous présentent leur candidate-oratrice pour la rentrée judiciaire 2027, M^e Hanna Bouzekri.



Si ce nom ne vous est pas étranger, ce n'est pas parce qu'elle est – elle aussi – française. C'est que M^e Bouzekri est déjà célèbre dans la sphère show-bizz au sein, et outre le barreau, pour avoir co-écrit et participé à des nombreuses revues et au spectacle *Demain c'était mieux*. Savante folle et pleine de convictions, et, il faut s'en rappeler, secrétaire longue durée de la Conférence dans des moments difficiles, et autrice de nombreux périos'.

Le duo de présentatrices rappelle également que M^e Bouzekri s'est également illustrée pour ses talents d'équilibriste puisqu'elle n'a pas hésité à épouser la profession d'avocat après plusieurs années au parlement Européen, mais toujours au volant d'une BMW.

L'auteur rejoint la conclusion de cette présentation, et l'on a déjà hâte d'entendre le discours de la rentrée 2027, que l'on espère sonner comme un *Mourir sur scène* à l'issue plus heureuse.

Sur des applaudissements d'apothéose, M^e Hanna Bouzekri est élue oratrice de rentrée pour la rentrée judiciaire 2027.



Puisque toutes les bonnes choses ont une fin, et puisqu'on ne vivra jamais tous les deux... Non, une fin donc. M^e Audrey Despontin reprend une dernière fois la parole pour rappeler que – si une partie des pioupious quittent la comm', cinq candidats fraîchement sortis de l'œuf sont prêts à prendre la relève et s'inscrire dans l'histoire de notre belle institution. Avec un suspense toujours à son comble, sont désormais élus au poste de commissaires : M^e Jeanne Coppin, M^e Anabelle Deleeuw, M^e Benjamin Hollander, M^e Clémence Merveille et M^e Amandine Wiame.

Les téléspectateurs applaudissent une dernière fois, les membres de l'orchestre rangent leurs instruments, le public et les commissaires leurs émotions. Les trophées et accolades ont été distribués. Le rideau se ferme, au moins pour deux mois. C'est une assemblée générale flamboyante qui prend fin, et il ne reste plus qu'à dire une dernière fois au revoir aux "pioupious", que l'on remercie vivement de ne pas avoir fait la *Danse des canards* pour clôturer l'après-midi.



Louis Hoffreumon

Avocat chez Osborne Clarke
Ancien directeur de la Conférence

Découvrez la vidéo de l'assemblée générale et les photos sur notre site www.cjbb.be

Coupes de la Conférence

Coupe Marie Popelin
M^e Sandra Broché

Coupe Pierre Paulus de Châtelet
M^e Frédéric Heylbroeck

Coupe de la Conférence du jeune barreau
Cabinet CEW & Partners



Pourquoi et comment se former à l'IA

Les outils d'intelligence artificielle offrent un potentiel immense. Bien utilisés, ils permettent aux avocats de gagner un temps précieux et de se concentrer sur des activités à haute valeur ajoutée.

Grâce à l'IA, de nombreuses étapes deviennent plus rapides : rédaction d'actes, synthèse rapide de jurisprudence, création de power points, recherche accélérée dans des bases de données juridiques enrichies par l'IA... Sans oublier la simulation de stratégies et l'anticipation des contre-arguments.

Je suis persuadée que l'IA ne remplacera jamais les avocats mais celles et ceux qui ne prendront pas le temps de s'y former risquent de vite se retrouver dépassés. De ce fait, la vraie question n'est plus « faut-il utiliser l'IA ? », mais bien « comment l'utiliser intelligemment ? ».

Un défi particulier pour tous les avocats

Cette question s'adresse à tous les avocats. Souvent plus à l'aise avec les outils numériques, les jeunes sont parfois perçus comme des « early adopters ». Mais la maîtrise technique ne fait pas tout. Embrasser aveuglément les outils de l'IA est une erreur car ils doivent être maniés avec prudence et discernement.

Il est donc important de comprendre les limites juridiques, déontologiques et éthiques de son utilisation, parmi lesquelles :

- **Fiabilité limitée** : l'IA fonctionne sur un modèle probabiliste et peut produire des erreurs factuelles ou des hallucinations (inventions de règles ou de décisions).
- **Biais algorithmiques** : les modèles d'IA sont influencés par les données sur lesquelles ils sont entraînés, ce qui peut induire des erreurs systémiques ou des discriminations involontaires.
- **Respect de la confidentialité et des principes déontologiques** : l'utilisation d'outils d'IA dans un cadre professionnel impose une vigilance accrue quant au respect du secret professionnel et du RGPD.
- **Risque de fracture numérique** : les cabinets d'avocats aux moyens limités ou ceux dont les avocats ne maîtrisent pas suffisamment les outils de l'IA pourraient ne pas avoir accès aux outils d'IA les plus performants, accentuant les inégalités entre les cabinets d'avocats et donc leurs clients.



Marie Dupont
Bâtonnière de l'ordre français
du barreau de Bruxelles

Le barreau de Bruxelles vous accompagne dans votre apprentissage de l'IA

L'enjeu est clair : permettre aux avocats de monter dans le train du digital et d'utiliser l'IA dans le respect de notre secret professionnel, sans qu'elle n'affaiblisse les compétences fondamentales en analyse, stratégie, argumentation et sans qu'elle n'amointrisse l'importance de la relation de confiance entre le client et son avocat, fondée sur le respect de la déontologie et du secret professionnel.

Pour répondre à ces défis, se former est indispensable. Le barreau de Bruxelles l'a bien compris et vous accompagne. Depuis plusieurs mois déjà, les avocats du barreau de Bruxelles sont invités à un « Boost numérique ». De nombreuses formations, ouvertes à tous les niveaux, sont proposées aux avocats pour un prix modeste. L'objectif est de démystifier l'IA, d'en faire comprendre le fonctionnement et de proposer des cas d'usage concrets, adaptés à la pratique quotidienne des avocats.

De nouvelles formations seront proposées tout au long de l'année judiciaire. Restez connectés !

Chères consœurs, chers confrères,

C'est avec enthousiasme que je vous adresse ces quelques mots en tant que Déléguée des stagiaires. Je remercie sincèrement la Conférence du jeune barreau pour sa confiance renouvelée et son soutien précieux pour cette nouvelle année d'activités et de projets.

Je tiens à saluer chaleureusement les membres du Carrefour des stagiaires qui ont œuvré avec dévouement l'année passée, et tout particulièrement M^e Alexandra Blankoff, M^e Clémence Merveille, M^e Alice Lhoas et M^e Hélène Rouvroy pour leur implication constante et inspirante.

Je tiens également à déjà remercier mon bureau qui m'accompagne dans cette folle aventure : M^e Hélène Rouvroy (vice-déléguée), Me Victoria Vanbellinghen (vice-présidente), M^e Lara Degeest (trésorière) et M^e Armelle Zaluzec (secrétaire).

Le Carrefour des stagiaires, c'est avant tout... vous.

Notre association regroupe environ 70 membres répartis en 16 commissions, qui travaillent main dans la main pour améliorer les conditions de stage, favoriser le bien-être et créer des liens solides entre stagiaires. De l'aide individuelle aux grands projets, en passant par des activités sportives, festives, intellectuelles ou solidaires : il y en a pour tous les goûts, tous les rythmes et toutes les aspirations.

Les commissions de soutien et d'action du Carrefour des stagiaires – à savoir « Aide aux stagiaires », « Écoute et bien-être », « Réforme », « Communication », « Interbarreaux » et « Formations » – unissent leurs efforts pour accompagner les stagiaires rencontrant des difficultés, diffuser efficacement les informations essentielles et porter avec conviction la voix des stagiaires auprès des instances de l'Ordre.

Leur travail rigoureux a notamment permis, grâce à une collaboration constructive avec l'Ordre, une réforme en profondeur des obligations de stage relatives aux cours CAPA 2 ainsi qu'aux dossiers BAJ. Leur énergie collective a également donné lieu à deux rencontres interbarreaux avec les stagiaires des barreaux francophones d'Avocats.be, dans le but de dégager des orientations communes.

À noter : une commission spécifique, le « Fonds d'aide », est entièrement consacrée au soutien financier des stagiaires en situation de précarité. Cette initiative incarne pleinement les valeurs de solidarité et d'inclusivité portées par le Carrefour des stagiaires. Elle offre une réponse concrète à celles et ceux qui, à un moment de leur parcours, pourraient faire face à des difficultés financières. Parce que personne ne devrait avancer seul, cette commission représente un filet de sécurité essentiel au sein de notre communauté.



Marine Randoux
Déléguée des stagiaires
Avocate au Barreau de Bruxelles

Les commissions « Activités », « Nuit des stagiaires », « Sport », « Langues », « Ski » et « Climat » ont pour vocation principale d'insuffler du dynamisme et de renforcer les liens entre stagiaires à travers une palette d'événements variés. Qu'il s'agisse des afterworks mensuels (chaque 3 jeudi du mois – pensez à sortir vos agendas !), des 20 km de Bruxelles, des formations « Climavocat » organisées avec l'Ordre, ou encore de l'incontournable Nuit des stagiaires, ces commissions donnent vie à la convivialité au sein du Barreau.

Et enfin les quatre commissions dites « projet » offrent aux stagiaires une expérience concrète du terrain. Plutôt qu'une réunion de colonne classique, ces commissions permettent de vivre une demi-journée d'audience, d'effectuer une visite en établissement pénitentiaire ou encore de participer à une permanence décentralisée ou suivre un huissier durant une demi-journée. Des alternatives qui font le pont entre théorie et pratique, pour une immersion professionnelle enrichissante et utile.

Notre ambition est simple : faire du Carrefour un lieu de soutien, d'inspiration et de convivialité.

Que vous soyez nouvellement arrivé.e au barreau ou déjà bien ancré.e dans la vie du stage, nous serons toujours disponibles pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette aventure professionnelle. N'hésitez pas à venir vers nous, à découvrir les commissions ou à nous rejoindre (plus on est de fous, plus on rit !) : vous serez toujours les bienvenus.e.s.

Envie de rejoindre le Carrefour des stagiaires ? Rendez-vous le **11 septembre** (ou aux afterworks) pour notre souper de recrutement, une soirée conviviale pour découvrir nos commissions, échanger avec les membres et poser toutes vos questions dans une ambiance détendue. Les modalités pratiques (lieu, horaire, inscriptions) sont disponibles sur nos réseaux sociaux – pensez à y jeter un oeil !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur nos réseaux sociaux, sur **www.carrefourdesstagiaires.com** ou à l'adresse mail : **delegue.carrefourdesstagiaires@gmail.com**.

Bien confraternellement et en vous souhaitant une belle rentrée judiciaire.

COMPTE RENDU

Grande conférence : Dr Philippe Boxho

par Alain Thilmany



Le jeudi 10 avril 2025, la Conférence du jeune barreau de Bruxelles a organisé sa deuxième grande conférence de l'année judiciaire en accueillant le Docteur Philippe Boxho comme invité.

Le curriculum vitae du Dr. Boxho est impressionnant : médecin légiste, professeur à l'Université de Liège, directeur de l'Institut de médecine légale de l'Université de Liège, membre de l'Académie royale de Médecine de Belgique, ancien vice-président du Conseil National de l'Ordre des médecins de Belgique, président du Conseil d'administration du CHU de Liège, auteur à succès et chroniqueur.

Sa profession peut sembler étrange, voire macabre, mais sa personnalité est tout sauf austère. À travers un

exposé didactique, amusant et surtout passionnant, il a su captiver son audience. Malgré la singularité du sujet, le Dr. Boxho s'est révélé chaleureux, professionnel et drôle.

Le Dr. Boxho sait comment passionner une foule. Son discours a même convaincu certains avocats présents, surtout ceux spécialisés en affaires, qu'ils avaient peut-être raté leur vocation en criminologie. Nous revenons sur les moments les plus marquants de cette conférence.

Comble pour un médecin légiste, M. Boxho débute la conférence sans mettre de gants et il prévient : les photos qu'il va projeter pour accompagner son exposé sont authentiques, sans filtre (sauf pour la



confidentialité) et parfois sordides. En moyenne, a-t-il ajouté, une personne s'évanouit sur une audience de 300 personnes.

Il n'a pas menti. Tout au long de l'exposé, il nous montre des images de suicides, de scènes de crimes plus ou moins sanglantes, de cadavres à différents stades de décomposition, d'insectes nécrophages et même de restes momifiés.

Pendant près de deux heures, le Dr. Boxho a abordé diverses situations inhabituelles rencontrées au cours de sa carrière, offrant un véritable florilège des crimes les plus fous et parfois les plus ridicules.

Nous allons ainsi passer du meurtre déguisé en suicide (mais élucidé car l'épouse du défunt avait placé le pistolet dans la main gauche de la victime, oubliant que son mari était droitier) au meurtre à l'attendrisseur de viande en passant par un assassinat impliquant la découpe, la congélation et l'incinération de Monsieur par Madame, le tout pendant les heures d'école, pour que les enfants ne soient pas au courant.

On se demande pourquoi nous regardons encore des séries policières quand il suffit de lire les faits divers. En atteste le cas de cette femme tuée et jetée aux cochons, un mauvais remake d'un film de Ridley Scott, où le dénouement est venu de l'euthanasie et de l'ouverture de l'estomac du "plus gros cochon", celui-ci ayant vraisemblablement mangé avant et plus que les autres.

Mais l'histoire la plus marquante est sans doute celle de cet homme qui s'est suicidé avec un fusil à verrou en s'infligeant 14 balles, alors que le chargeur n'avait qu'une capacité de 6. Cet homme s'est donc non seulement tiré dessus à plusieurs reprises, déverrouillant et reverrouillant le fusil à chaque fois, mais il a également pris la peine de recharger son arme à mi-chemin pour achever son acte. On ne sait pas s'il faut saluer sa patience ou s'effrayer de sa persévérance. Quoi qu'il en soit, c'est à ce jour, semble-t-il, le record du monde de balles infligées à soi-même avec un fusil de chasse.

Au-delà de l'aspect – par moment – sensationnel de la conférence, un des objectifs du Dr. Boxho nous semble avoir été d'éduquer son audience à des questions importantes qui touchent sa profession. Saviez-vous que la Belgique ne compte que 20 médecins légistes pour l'ensemble de son territoire et qu'elle ne réalise d'autopsie que pour 1 à 2% des décès ? Ce pourcentage est bien plus élevé chez nos voisins, la moyenne européenne étant de 12 %.

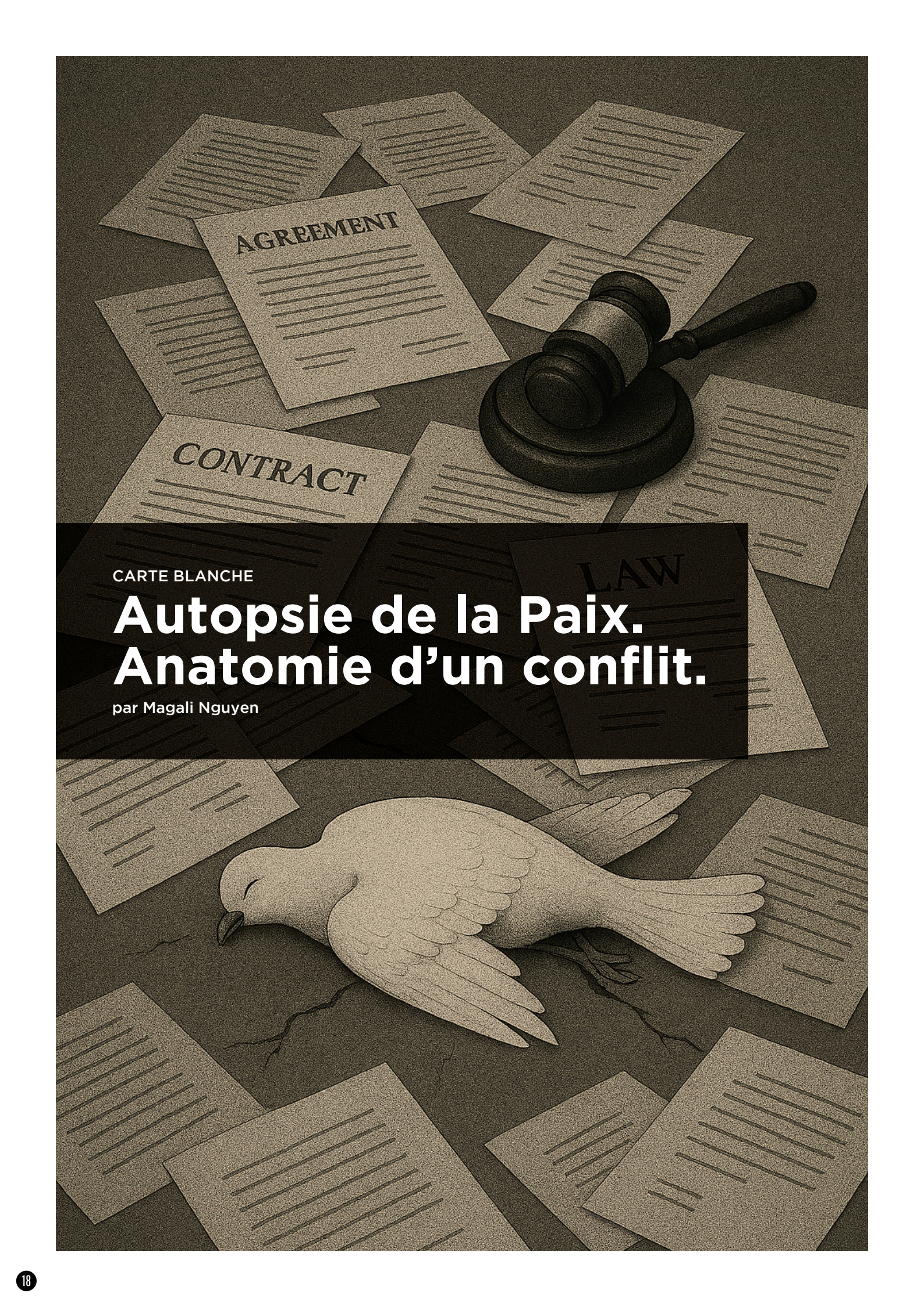
Ces insuffisances posent des questions quant au fonctionnement efficace de la justice pénale et de notre ordre juridique. Elles ne resteront certainement pas lettres mortes auprès des personnes présentes. Espérons qu'elles parviennent aussi aux oreilles du législateur.

En bref, la conférence du 10 avril 2025 a été un succès. Plus qu'une occasion de parler de crimes graves, comme c'est souvent le cas au Palais de justice de Bruxelles, c'était une opportunité de découvrir les rouages méconnus de la médecine légale, pourtant partie intégrante de la pratique judiciaire.



Alain Thilmany

Avocat au barreau de Bruxelles,
Chargé de cours HELHa/EPHEC/
UCL-Mons.



CARTE BLANCHE

Autopsie de la Paix. Anatomie d'un conflit.

par Magali Nguyen



Ça y est le marteau est tombé. La voix du juge a tranché. Plane dans l'assemblée un soulagement, et très vite, sont perceptibles les premières effluves d'un sentiment d'échec ou d'injustice sur le banc d'à côté. Dans le pire des cas c'est une sidération totale qui mettra du temps à s'estomper, ce sentiment d'avoir été brisé, écrabouillé par les rouages d'une justice aveugle.

Parlons de cette guerre d'Ego qui se joue à travers un licenciement, hébergement d'enfant, préjudice de voisinage, violation de vie privée,... Dans ces guerres-là, chacun se donne totalement, mais quelque chose d'indicible n'est jamais vu, n'est pas compris, ce qui crée un doute. Certains classent ce doute en même temps que le dossier, d'autres restent un peu tourmentés et se demandent si ce n'est pas une victoire à la Pyrrhus.

Le conflit tel qu'il s'est joué dans ce tribunal-ci, est mort de sa belle mort. Il a reçu le coup de marteau du juge en pleine tête et a rendu son dernier souffle. Parfois le coup n'est pas fatal et tel un zombie, il se réveillera d'un simple Appel.

Un autre cadavre est là. Il a refroidi dans l'indifférence totale, oublié quelque part entre le dépôt d'une plainte et d'une autre action juridique. En putréfaction dans le cœur des deux protagonistes git le cadavre de la Paix, laissant souvent les consciences perdues, tristes et amères.

*

Cette Paix-là ne pourra que difficilement résusciter, ou seulement dans le cœur de ceux qui la cherchent, au détour d'un processus de deuil et de nombreux questionnements. Pour les protagonistes du conflit, il s'agit moins d'une manche de tennis où chacun se serre la main en saluant l'exploit de l'autre, que de la perte totale d'un équilibre intérieur qu'il avait farouchement défendu. "J'ai perdu. Ça veut dire que..." . S'en suit inéluctablement une perte d'estime de soi, une crise, une refonte de sa vie, de ses engagements... Parfois pour le meilleur, parfois pour le pire.

Quand l'avocat était entré en scène et avait découvert les premières pièces du dossier, la Paix était seulement écorchée vive, il n'y avait alors qu'une blessure, un saignement lent, constant qui épuisait et inquiétait les parties. Cette blessure nécessitait d'être exprimée, comprise et pensée. Subsistait alors un mince espoir, qu'une médiation rapide et inefficace a anéanti. Pas que le médiateur fasse du mauvais travail, juste que les parties sont agitées par leurs blessures. Elles agissent aveuglément et sans remise en question, mues par les pulsions inconscientes de leurs mécanismes de

défense : contrôle, déni, manipulation, négation, projection, victimisation... Les ombres de chacun s'élèvent alors et se meuvent dans une Capoeira étrange et funeste. L'heure n'est plus à la séduction, ou seulement celle destinée au représentant de la Loi.

Autour de la table, le médiateur tente de calmer les ombres de chacun et cherche la paix, il est parfois le seul. Les deux autres, dans les cordes d'un ring, veulent surtout éviter de recevoir le prochain coup.

Vouloir la paix et ne pas vouloir la guerre sont deux choses différentes. Celui qui cherche la Paix la trouvera, là, agitée, gisante, attendant d'être nourrie de l'attention mutuelle d'au moins un des deux protagonistes... Celui qui veut éviter la guerre commence la course à l'armement. Au départ, il veut juste s'assurer de garder l'autre en respect. Mais la course à l'armement fait peur, elle crée une guerre froide. On dit oui, d'accord, mais on ne l'écrit pas, ou avec de multiples conditions intenable, on avance vers un accord et on monte un dossier en parallèle au cas où. Paradoxalement, autour de cette table, chacun se protège et cherche à éviter de se faire féconder par la vérité de l'autre. Sous les arguments sensés le stress augmente. La peur nourrit le conflit aussi sûrement que le lait, le nourrisson.

Or, un stress continu altère le fonctionnement cognitif. Désormais privé de toute intelligence émotionnelle, chacun raisonne avec aberration. Ainsi s'exprime un mental imprégné de peur: « Dans le fond, une grosse partie du problème, c'est que l'autre refuse de voir les choses comme moi et de faire ce qu'il faut. Il suffirait qu'il/elle..., mais il/elle n'en fait qu'à sa tête ». Le mental aime simplifier les choses: désormais, le problème c'est l'autre. Au cœur de tout conflit, chacun prie: « Puisse l'autre plier devant mon arsenal de preuves et d'arguments, qu'il se rende à l'évidence et dépose les armes. Cela suffirait à trouver un accord et à arrêter le conflit ».

Il s'agit d'avoir maintenant l'ascendant. Le convaincre, pas seulement l'intimider: l'écraser. L'éloigner du bord dangereux encore purulent de sa propre blessure d'enfance. Celui qui a peur de devoir se remettre en question doit dominer l'autre.

Mais, qui veut être l'autre ? Qui veut être le vaincu dans une société faite pour les winners ? Qui veut vivre cette humiliation ? Qui veut être le fautif désigné par le juge ? Qui veut vivre cette sensation d'être incompris par la Loi ? Qui veut revivre ses multiples blessures d'enfance, en public, et devant celui que jadis on a aimé / apprécié et qui nous a trahi puisqu'il nous a amené ici, dans cette cour ? Qui donc veut être mis à nu ? Qui, enfin, souhaite la mise à mort publique de son ego ?

Un fou, peut-être, se lancerait dans cette arène. Celui qui ne l'est pas va se battre. Celui qui a connu la déconstruction et la reconstruction de son ego pendant l'enfance n'a pas aimé ça du tout. Il faut être aventurier de l'extrême pour se promener sur la face Nord de la vie, ou insensé pour vouloir la nuit noire de l'Ame. Elle nous plonge dans une abysse dans laquelle un sentiment terrible de solitude et d'être totalement incompris nous envahit. C'est se confronter à l'angoisse du doute perpétuel. C'est ne plus savoir qui on est, ni comment agir. C'est ne plus savoir par où aller. La déconstruction de l'ego, c'est la perte du tout ou d'une partie de la fondation de notre personnalité.

C'est surtout la peur de ne jamais s'en relever. Même si, un beau matin, pour survivre à une énième séance de bulletins scolaires, l'enfant a décidé que papa était un connard quand il lui a demandé « tu veux finir caissier chez Cora ? ». Depuis qu'il en a décidé ainsi, l'enfant se sent mieux quand son père l'insulte, il a moins de doute sur lui et arrive à mieux réagir. Il s'inquiète moins de lui plaire et de l'avenir... Un nouveau système de pensées le protège. Une nouvelle dimension de l'Ego est née. Et cette fois, cet Ego ne dit plus « je suis nul », il dit : « J'ai raison et lui tort ». Et sûrement qu'à cette époque, devant ce père intransigeant, c'était assez sain de le croire...

C'est comme ça qu'avoir raison est devenu une obsession chez l'Homme.

Alors, chacun se bat pour ne pas prendre le risque de se remettre en question, de se déconstruire. Et les pièces du dossier s'empilent, la guerre froide continue dans les conversations virtuelles, dans les couloirs ou sur les parkings; puis des vieux mails ou photos resurgissent du passé, les profils Facebook et Instagram sont auscultés à la loupe et exhibés à la recherche d'une faille, chacun cherche à mettre en lumière ce qu'il y a de plus vil chez l'autre et que l'autre veut maintenir caché... L'autre a tort et je vais le prouver par n'importe quels moyens.

Les bases de nombreuses médiations sont pourries comme un plancher vermoulu. Les dés sont pipés, ils le sont davantage si la médiation est imposée. Chacun défend alors farouchement son système de pensées en place, et aucun n'est prêt à lâcher sa posture, son équilibre. Pendant ce temps, la Paix attend d'être nourrie dans une cache sombre. Tout le monde s'inquiète de son absence, mais il se rassure en pensant erronément qu'elle se montrera et se rétablira pleinement avec le coup de marteau annonçant la victoire. Sa victoire. Ça les motive à armer davantage et à mettre un coup de pression à l'autre: qu'on en finisse bon sang !

Le moindre faux pas fait peur. Le moindre geste (plainte à la police, pièce ajoutée au dossier, mail...) génère un stress et fait armer le fusil de l'autre. La tension est à son comble et libère quelques doses d'adrénaline et de dopamine dont quelques-uns sont addicts. Parties comme juristes. Mais pour celui qui subit, c'est l'avalanche de cortisol, le cerveau se dégrade progressivement, l'amygdale et l'hippocampe clapotent, déclenchant dans leur chute un cortège de symptômes qui continueront à mettre en échec tout raisonnement sage et lucide.

Le médiateur sera contraint de jeter l'éponge. Puisqu'ils sont résolus à se battre en duel, autant attendre, comme dans un bon western que Le Bon gagne, et dans sa grande clémence, qu'il fasse un geste digne pour libérer La Brute.

Quand l'éponge de la médiation tombe au sol, c'est le coup d'envoi. Le plus confiant des deux charge, armé de son « j'ai raison » et d'une pléiade de preuves et d'arguments. En face, l'autre ne l'accueille pas d'un simple : « ah bon ? J'ai tort ? » ce qui était encore naïvement espéré et aurait pu calmer les velléités de l'assaillant. Non, l'autre en face, bien décidé à ne pas revivre les tourments de cette blessure d'enfance encore à vif, est terrifié et s'agrippe à son arme.

La peur est montée encore d'un cran quand il a compris qu'il n'y a plus d'alliance, sans réaliser qu'il a été le premier à la lâcher. L'alliance c'était la confiance que l'on place en l'autre dans sa capacité à agir dans un objectif commun, quelque chose de précieux qui les rassemblait et auquel ils tenaient l'un comme l'autre. S'il n'y a plus d'alliance, alors la paix est plus que menacée, elle est en otage.

*
**

Ensuite, M/Mme le(a) Président(e), tout est allé très vite, on ne sait plus très bien qui a tiré en premier, l'estime de l'un a été écorchée, l'Ego de l'autre a été brièvement ravalé, la confiance dans la Loi est tombée, les vices de formes sont dénoncés, puis le coup de grâce a été donné quand, comme un taureau excité par la bannière rouge de l'avocat, la justice s'est occupée des pièces rajoutées plutôt que du préjudice originel du plaignant. Préjudice qui, s'il avait été écouté en profondeur par les parties présentes, aurait pu trouver, si pas réparation, du moins apaisement.

Voilà les circonstances de la mort de la Paix, M/Mme le(a) Président(e). Elle est morte de faim, puisque personne ne l'a nourrie pendant ce temps. On compte autant de coups post-mortem. Les lésions sont multiples, des coups donnés à l'aveugle par chacun.

Quand on retourne le corps évanescent de la Paix, on voit des coups retors placés en bas, dans le pli de l'aîne, au talon d'Achille ou dans le dos. Des coups frappés par deux assaillants différents, tout deux pris de folie meurtrière. Ils ne savaient pas, M/Mme le(a) Président(e), qu'en frappant l'autre, c'est la Paix qu'ils tuaient. Leur paix.



//

Mais, qui veut être l'autre? Qui veut être le vaincu dans une société faite pour les winners ?

Il est temps de couvrir la dépouille d'un linceul de regrets. Certes, l'intention d'aucun n'a été de tuer la Paix. L'intention de tous est seulement de rendre justice à cet équilibre psychologique qu'un jour on a trouvé, cette précieuse homéostasie qui nous protège de la sensation de devenir fou. Ils pensaient, M/Mme le(a) Président(e) qu'ils garderaient cet équilibre en se privant de la vérité de l'autre, en restant avec cet agencement bancal de croyances qu'un jour étant enfant ils avaient trouvé: l'Autre a tort! Et puis ils s'y sont accrochés parce qu'en y croyant, la vie avec ce père devenait plus digeste. Ils pensaient qu'être adulte consistait à protéger cet équilibre, qu'ils devaient juste avoir raison pour se sentir en sécurité. Personne ne leur a appris que grandir consistait au contraire à remettre cet équilibre en jeu tout en incluant la vérité de l'autre, ni que vivre consistait à passer d'un équilibre à l'autre, qu'il était sain de lâcher les versions de Soi poussiéreuses... Ils ont juste oublié de bien grandir, M/Mme le(a) Président(e).

**Magali Nguyen**

Psychologue, psychothérapeute et directrice du Centremergence à Wavre, elle a également été experte pour les tribunaux de la famille pendant plus de 10 ans.





COMPTE RENDU

Les prix Boels

par Hani Madani

Cela fait près de 75 ans que le Prix « Georges Boels » existe.

Près de 75 ans que les stagiaires passent sous les fourches caudines d'un jury exigeant afin de satisfaire l'une de leurs plus importantes obligations de stage : l'exercice de plaidoirie.

Près de 75 ans que ce même jury sélectionne une poignée de stagiaires qui auront démontré leur engagement, leur talent et leur capacité à défendre avec force et conviction un cas, pourtant fictif.

Près de 75 ans que cette poignée de stagiaires s'affrontent lors du prestigieux concours d'éloquence, Georges Boels.

En cette année judiciaire 2024-2025, ils sont 294 à avoir été attentivement lus et surtout entendus.

Le 14 avril 2025, ils n'étaient plus que huit lors de la finale présidée par le vice-président, M^e Karim Sedad, entouré d'un jury composé d'orateurs de très haute qualité qui aura la lourde tâche de retenir deux lauréats.

Autant vous dire que la pression est grande.

La salle est comble.

La famille, les amis et les maitres de stage sont tendus, mais déjà fiers.

Pour cette édition, la formule est toutefois nouvelle : les candidats sont en principe invités à reproduire leur plaidoirie, mais M^e Sedad a décidé de proposer aux participants de démontrer leur talent sur base de sujets proposés, à traiter par la négative ou l'affirmative.

Les voici : « Le taux horaire est d'or, le silence aussi ? », « Peut-on avoir les Boels en perdant ? », « Doit-on plaider ce

qu'on peut remettre à deux semaines ? », « Un bon stagiaire en vaut-il deux ? ».

Ce dépoussiérage est le bienvenu, et nul doute que le prochain vice-président de la Conférence du jeune barreau sera avisé de s'en inspirer.

Parlons sans fard, les candidats ont brillé et pour autant que de besoin justifié leur légitimité.

La salle a ri, la salle a voyagé et la salle a été attentive à des discours engagés.

M^e Laura Senturk¹ a décidé de discourir en ne remettant pas à deux semaines sa plaidoirie pour une justice plus humaine, plus vivante et moins mécanique, car il y a urgence à plaider, urgence à agir !

Heureusement d'ailleurs qu'elle n'a pas demandé la remise, puisque le siège lui a été favorable ; félicitation à elle !

M^e Thomas Martens² a décidé de nous faire voyager : l'audience est transportée à Rome, en l'an 62 av. J-C, et breaking news : Cicéron est à la recherche d'un stagiaire. D'un stagiaire qui en vaut deux, mais qu'il ne paiera en revanche que comme un !

Comme quoi, ça a toujours existé ...

M^e Gabrielle Mathues³ a les boules et elle invite tous ceux qui les auraient aussi à rejoindre son ASBL « CBA » : le club des boulets anonymes.

The loser takes it all, the winner's standing small. Tel est leur B-ABBA ! M^e Mathues a brillé et elle a démontré qu'effectivement le clivage entre les gagnants et les perdants était finalement vain.


1

2

M^e Necim Triki⁴ a aussi les boules, mais il est : « venu pour défendre les perdants ». Sa voix a raisonné, et son ton a porté. L'audience était subjuguée. D'ailleurs, défendre les perdants, en quelle qualité ? Celle de gagnant ? Quelle ironie ! Félicitation à lui.

M^e Célia Sciffet⁵ prévient d'emblée : elle déteste perdre. C'est vrai, qui aime ça ? Me Sciffet nous livre toutefois un propos philosophique empreint de sagesse – qui en toute franchise raisonne en votre serviteur - la défaite n'est pas une finalité en soi, la roue tourne et ce qui est important c'est de savourer tous les moments, d'apprendre de l'échec, et d'y retourner.

Pour cette leçon, merci !

M^e Alida Shpati⁶ donne le ton : elle est indignée ! Indignée par l'état de notre Justice ; du manque de magistrats, du manque de moyen alloué à la justice, et de la ruine de notre palais de justice. Son discours est engagé. Son discours sonne juste et fait écho dans l'esprit de l'audience.

Merci pour ce précieux rappel.

M^e Michele De Risi⁷ évoque un stagiaire qui porte en lui deux vies : celle d'avant, faite de convictions, et celle d'après, où il apprend à les transformer en action. Ce passage, il ne le subit pas, il le façonne. Et c'est cette capacité à faire de son histoire une force qui, selon lui, double sa valeur.

Merci pour cette vision forte et incarnée.

M^e Kelian Rask⁸ a pris la parole, au sein d'une salle d'audience, lors d'un concours d'éloquence, en évoquant le coup de boule de Zizou. Rien que pour cela, merci. Le ton était juste et la plaidoirie assumée. Prenez garde en revanche : ne lui parlez pas de sa maman.

À l'unanimité, cette finale était d'une grande qualité.

Les candidats ont tous chaleureusement été félicités pour l'indéniable qualité de leurs prestations, leur courage et leur détermination.

Nul doute que l'avenir de la profession est entre d'excellentes mains.


3

4

5

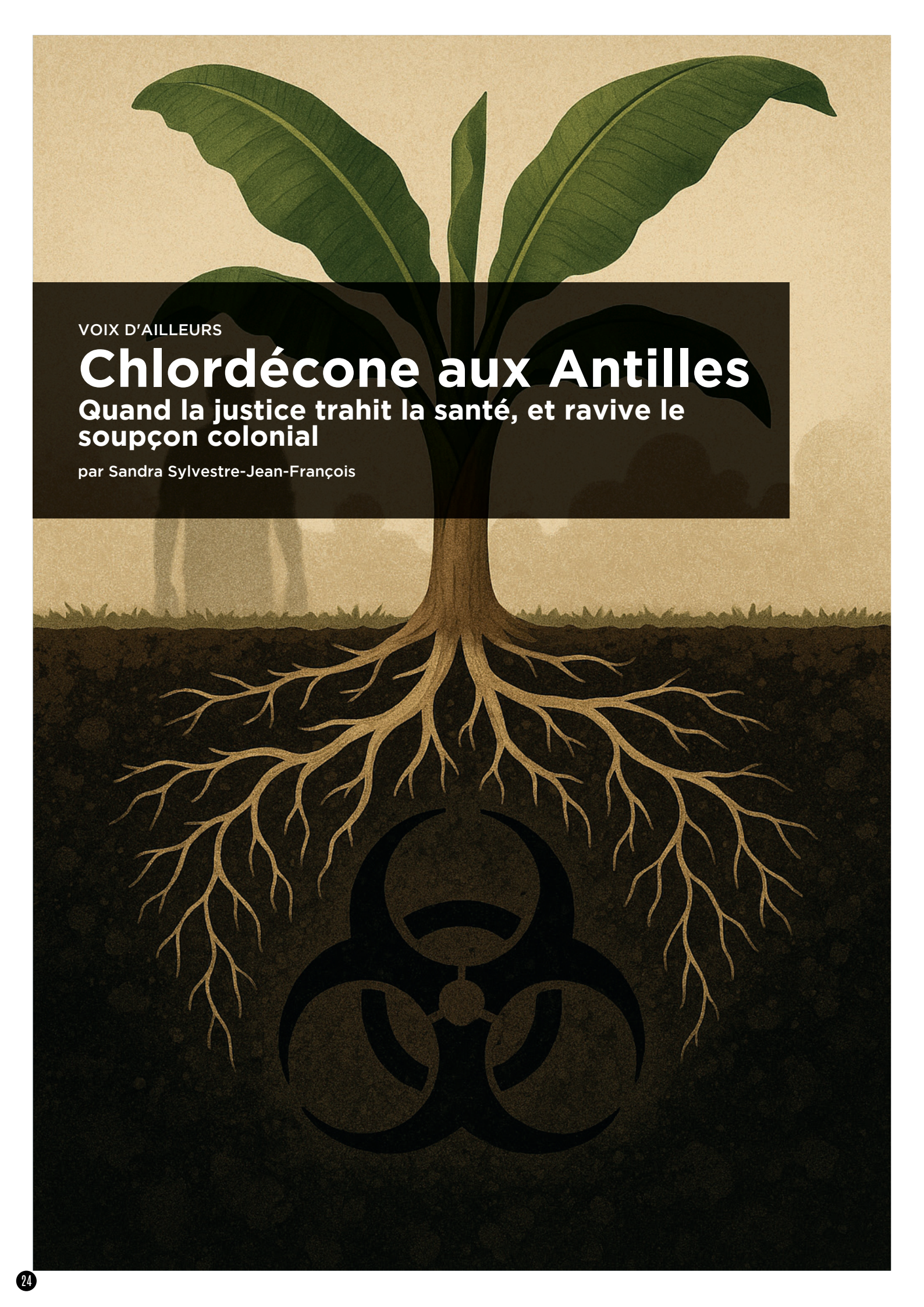
6

7

8


Hani MADANI

Avocat au barreau de Bruxelles
Vice-Président de la Conférence

An illustration of a banana plant with large green leaves and a thick brown trunk. The roots are shown extending into a dark brown soil. At the base of the roots, there is a large, dark biohazard symbol. The background is a light tan color.

VOIX D'AILLEURS

Chlordécone aux Antilles

Quand la justice trahit la santé, et ravive le
soupçon colonial

par Sandra Sylvestre-Jean-François



Le chlordécone – insecticide autorisé en Martinique et en Guadeloupe jusqu'en 1993, bien après son interdiction en Métropole – a durablement contaminé sols, nappes phréatiques et chaîne alimentaire. Cette pollution a affecté plus de 90 % de la population adulte antillaise.

Après des décennies d'aveuglement institutionnel, la contamination des sols et nappes phréatiques par le chlordécone en Martinique et en Guadeloupe n'est plus à prouver – pourtant, la lenteur de la justice, la complexité des procédures et l'injonction absurde de démontrer un « préjudice moral » dessinent une justice de plus en plus discréditée aux yeux des Antillais.

À mesure que les décisions judiciaires s'alignent sur des logiques administratives ou politiques, et non sur l'évidence scientifique et sanitaire, une question fondamentale traverse les esprits : la justice agit-elle en toute indépendance, ou demeure-t-elle un organe docile de l'État ? Cette suspicion, profondément ancrée dans les mémoires post-coloniales, ravive une défiance historique. Pour beaucoup, l'institution judiciaire n'incarne plus un contre-pouvoir impartial, mais une chambre d'enregistrement des intérêts de l'appareil d'État. L'idée même de séparation des pouvoirs est désormais mise en doute, perçue comme théorique, voire hypocrite, dans un contexte où l'État est à la fois l'auteur, le juge, et l'organisateur de la réparation.

Du scandale sanitaire à l'impasse judiciaire

En 1977, un chercheur de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) du nom de Jacques Snégaroff fut missionné pour étudier les conséquences de l'usage de pesticides organochlorés dans les bananeraies antillaises. Son rapport concluait sans ambiguïté à une pollution avérée des sols, des milieux aquatiques, des sédiments et de la faune locale ; des concentrations jusqu'à deux à quatre fois supérieures aux normes étaient déjà mesurées dans les eaux de rivière prises en échantillons.

Cette alerte, largement corroborée par d'autres données (rapports Kermarrec en 1979-80, suivis d'études dans les années 1980 et 1990), aurait dû imposer une réaction immédiate et ferme des autorités sanitaires et environnementales.

Or, la réalité fut toute autre : le chlordécone a continué à être utilisé, autorisé provisoirement dès 1972, puis renouvelé – y compris après l'alerte – jusqu'en 1990 dans l'Hexagone, et non retiré aux Antilles avant 1993 via des dérogations successives sous la pression des lobbies bananiers.

Ni les alertes du rapport Snégaroff (1977), ni les constats de contamination des sources d'eau au début des années 2000 n'ont empêché que l'eau, les sources, les sols et les populations soient durablement exposés.

Cette inertie est interprétée par beaucoup comme un signe de négligence coupable voire un aveu de culpabilité. Malgré les signaux scientifiques, les décideurs n'ont pas empêché la poursuite d'une contamination artisanale et institutionnalisée.

Lorsque les procédures judiciaires ont enfin commencé, l'engagement fut laborieux. L'information judiciaire ouverte en 2008 aboutit à un non lieu en janvier 2023. Le refus de retenir une infraction pénale est ressenti comme un déni, ravivant la défiance des Antillais, qui jugent que l'on les a abandonnés face à un péril avéré.

L'absurdité du « préjudice moral » : quand la Métropole est indemnisée et les Outre-mer oubliés

Les juridictions administratives ont conclu seulement qu'un "préjudice d'anxiété" peut être indemnisé si le justiciable parvient à prouver une exposition réelle – via analyses ou dossiers médicaux. Cette exigence est vécue comme ubuesque : obliger à établir un risque quand la contamination est indéniable, et les conséquences sanitaires documentées, apparaît comme une manœuvre dilatoire, un refus implicite de responsabilité.

La colère des Antillais face au scandale du chlordécone s'explique aussi par une douloureuse comparaison. En métropole, une affaire emblématique fait écho à leur situation : celle de la contamination aux PCB (polychlorobiphényles) dans la vallée du Rhône. L'État a non seulement reconnu l'existence d'un préjudice environnemental, mais a également pris en charge des indemnisations au profit des pêcheurs professionnels et a mis en œuvre des mesures de dépollution, avec surveillance sanitaire renforcée et restrictions de pêche dans les zones contaminées. Ce traitement plus rapide, plus transparent et assorti d'indemnisations contraste fortement avec la lenteur, le flou juridique et le refus d'admettre un préjudice collectif durable dans le cas du chlordécone.

Un autre cas emblématique du traitement différencié réside dans l'affaire de l'amiante, reconnue comme un scandale sanitaire majeur en France depuis les années 1990. Des centaines de milliers de travailleurs ont été exposés à ce matériau hautement cancérigène utilisé massivement dans l'industrie et le bâtiment jusque dans les années 1980. L'État a reconnu un préjudice d'anxiété chez les salariés exposés, même sans manifestation de maladie.

Sur le plan technique et agricole : les fruits d'une pollution indélébile

Sur le plan scientifique, les sols antillais restent toxiques bien au-delà des générations présentes. La molécule, très peu mobile mais fixée à la matière organique, persiste des décennies, voire des siècles, avant toute décontamination.

Des procédés de dépollution (compostage, réduction in-situ chimique avec fer-zéro, ISCR) ont été expérimentés avec des résultats partiels (jusqu'à -70 % dans les premières couches superficielles), mais restent coûteux ($\geq 124\ 000$ €/ha). Certains sols pourraient être naturellement décontaminés autour de 2070 selon les modèles du CIRAD et du Muséum d'histoire naturelle.

Pour faire face à la contamination, agriculteurs et éleveurs ont dû adapter leurs pratiques : mise en place de cultures hors sol, construction de poulaillers sur dalles bétonnées, contrôles sanguins systématiques des bovins avant abattage, ou encore installation de systèmes de filtration de l'eau – notamment au charbon actif – pour un usage domestique sécurisé. Mais malgré ces efforts considérables, l'agriculture locale reste profondément fragilisée. Les productions dites sensibles – comme les racines, tubercules ou cucurbitacées – continuent de présenter des niveaux de contamination préoccupants, freinant leur mise sur le marché et affectant lourdement l'autonomie alimentaire des territoires.

Prescription pénale versus contamination persistante

Sur le plan pénal, selon le Code de procédure pénale, les délits se prescrivent au bout de 6 ans et les crimes au bout de 20 ans. Bien que les faits remontent à 1970–1993, la prescription pourrait être exclue si l'on considère que la contamination perdure – et que les dommages continuent de se produire. Or les sols, nappes et chaînes alimentaires restent pollués à ce jour, nourrissant un argument juridique solide contre la prescription. Toutefois, aucune décision formelle n'a encore engagé cette approche, ce qui alimente la frustration d'un système prétendument sourd aux réalités antillaises.

Lassitude, méfiance et désillusion : le sentiment colonial refait surface

Au-delà du formalisme judiciaire, c'est la mémoire collective qui s'invite dans la critique : de nombreux justiciables avouent ne plus croire à la neutralité de la justice, la percevant comme un prolongement symbolique du système colonial ; un pouvoir d'État distant, coupé des préoccupations concrètes, qui traite les populations d'outre-mer comme des citoyennes de seconde zone. Cette colère gronde, se propage, et consolide un sentiment de mépris institutionnel.

Cela révèle une triple fracture : environnementale, sociopolitique et judiciaire. La pollution au chlordécone s'impose comme un héritage toxique d'une gouvernance antérieure à la fois aveugle et inégalitaire. Le chemin vers la réparation – législative, administrative, sanitaire – est encore long.

Le projet de loi du 12 juin 2025 représente une étape majeure, notamment par la reconnaissance explicite de la responsabilité de l'État, l'extension envisagée du périmètre d'indemnisation, et l'intégration de mesures de prévention et d'évaluation. Toutefois, plusieurs points,



comme le financement du dispositif et la portée réelle des indemnisations promises, restent soumis aux arbitrages parlementaires à venir.

Il ne peut suffire de brandir des plans ou allocations budgétaires ; il faut une justice réparatrice, symbolique et morale, capable de reprendre le lien distendu entre la République et ses populations d'outre-mer. Au-delà de l'indemnisation financière, c'est une réparation fondée sur la restauration de la confiance, une écoute sincère et une reconnaissance claire des injustices historiques qui est désormais exigée. Plus encore, c'est la réparation de la dignité humaine des populations concernées qui doit enfin être pleinement restaurée.



Sandra SYLVESTRE-JEAN-FRANÇOIS

Avocate à la Cour et Médiatrice Judiciaire près la Cour d'Appel de Fort-de-France
Avocate Inscrite au Barreau de Martinique et exerçant au Barreau de Paris



GenIA-L

Enfin une solution d'IA digne de confiance

L'intelligence artificielle va changer nos vies. Il est donc essentiel que nous l'implémentions de manière fiable. GenIA-L et Strada lex combinent la capacité innovante de l'intelligence artificielle avec la fiabilité d'une base de données juridique renommée contenant des sources juridiques validées. En plus de la jurisprudence et de la doctrine, la législation et bientôt les revues sont intégrées en tant que source au sein de GenIA-L. Cela vous permet d'optimiser en toute confiance vos recherches juridiques et de vous préparer à l'avenir de votre profession.

Découvrez la puissance de GenIA-L sur Strada lex : <https://www.stradalex.com/fr/genial/about>

GenIA-L
Generative AI for Legal





COMPTE RENDU

Le Jeune & Janson

par Marie Noëlle Lippens & Romain Vandenheuvel

Le 15 mai 2025 a eu lieu l'édition 2025 du célèbre concours de plaidoiries "Le Jeune et Janson", au cœur du Palais de justice de Bruxelles.

Cette année, ils étaient douze candidats. Les jurés, eux, étaient au nombre de... vingt. Cette légion n'a toutefois pas fait perdre leurs moyens à nos candidats (sans mauvais jeu de mots).

Docere, placere, movere, "instruire, plaire et émouvoir" : telles étaient les trois consignes empruntées à Cicéron et données par la Conférence du jeune barreau de Bruxelles aux avocats-stagiaires de deuxième et troisième années inscrits à cette édition.

La parole est d'abord donnée à **M^e Charline Delval¹** qui plaide l'abolition du terme "méritocratie" devant l'Académie française. Selon elle, la méritocratie ne serait qu'un mensonge, un déguisement, une illusion. M^e Delval a captivé son audience par son audace et son autodérision, faisant référence à elle-même lorsqu'elle aborde la question des privilèges - "Charline a le cul dans le beurre", mais aussi en citant les prénoms de la Bâtonnière, du Vice-bâtonnier et des Commissaires, afin de tenter de prouver par A plus B que le fait de porter un prénom plutôt qu'un autre détermine les cartes que l'on a en main dès la naissance. Nous avons également apprécié son utilisation appliquée des silences et du rythme au fil de son oration.



1



2

M^e **Gabrielle Mathues²** emboîte le pas à M^e Delval, dans un thème toujours aussi engagé contre les discriminations. Elle a choisi un sujet aussi original qu'actuel : l'investiture d'une Papesse. M^e Mathues débute sa plaidoirie en rappelant les noms de grandes dames qui ont marqué l'Histoire : Marie Curie, Paule Lamy, Valentina Terechkova, Marie Dupont. Elle poursuit en citant le Pape François lui-même, et nous offre une profusion de références à des films, des chansons, et surtout, un assortiment de jeux de mots, tant subtils que drôles, mêlant termes juridiques, fruits et pâtisseries, afin de dénoncer le patriarcat et la place des femmes dans la société : "La pomme d'Adam leur est déjà restée en travers de la gorge, c'en fut assez."

Après ces deux avocates engagées, c'est M^e **Arthur Focquet³** qui prend la parole. Il représente un Confrère qui fit défaut

à l'audience en raison d'une situation un peu cocasse : ... une gueule de bois. Selon M^e Focquet, en ne se présentant pas, ce Confrère a non seulement fait preuve de lucidité, mais également d'un respect admirable du Tribunal, de la déontologie, et des droits fondamentaux. Et même davantage : il a démontré un véritable acte d'amour envers la justice. Madame la Bâtonnière est à nouveau citée dans ce concours, quel succès !



Ensuite de cette plaidoirie teintée d'ironie, place à un discours une fois encore humoristique, mais surtout moderne et instagrammable. M^e **Célia Sciliffet**⁴ nous offre un véritable guide pratique afin de dépoussiérer la profession d'avocat et de nous apprendre à nous investir sur l'agora numérique. Selon M^e Sciliffet, droit et réseaux sociaux ne seraient pas des figures antagonistes, au contraire : ils se complètent. Cependant, elle met en garde : il ne faut pas se perdre dans cette visibilité. Dans la profession d'avocat, ce sont les principes du droit qui doivent primer, et non le nombre de vues. M^e Sciliffet a plu à son public en plaidant avec coffre et une diction soignée.

Autre sujet original de plaidoirie : les Jeux Olympiques, par M^e **Anissa Batik**⁵. M^e Batik le plaide avec conviction : la profession d'avocat mérite d'être élevée au rang de discipline olympique. Elle clame : "Citius, altius, fortius : plus vite, plus haut, plus fort !". Certains d'entre nous se sont reconnus dans les efforts qui paraissent parfois olympiques dans notre profession. Les athlètes sont applaudis, tandis que les avocats, eux, se voient bien trop souvent critiqués. Et que dire des BAJistes, qui doivent presque concourir avec des moyens paralympiques ? Une plaidoirie pleine d'énergie et de clins d'œil à notre métier.



A la grande surprise de l'assemblée, la candidate suivante choisit de mettre à l'honneur des figures emblématiques que nul n'a pu ignorer ces dernières décennies : les échafaudages du Palais de justice de Bruxelles. Si leur disparition en réjouit plus d'un, pour M^e **Armelle Zazulec**⁶, elle est synonyme de catastrophe, symbole d'une justice délabrée. Sa plaidoirie a conquis le public grâce à une visite imagée, presque théâtrale, des lieux, menée pas à pas. Elle a su capter son auditoire en évoquant des situations auxquelles chacun pouvait s'identifier.

Peut-on aimer le fait d'hésiter ? M^e **Samia Krissane**⁷ vous répond que oui. Attention toutefois, elle ne parle pas de n'importe quelle hésitation, mais bien de la véritable hésitation. Celle qui vous fait réfléchir. Bien loin d'une simple indécision sans courage, la véritable hésitation requiert de la bravoure. De grands hommes, comme Martin Luther King, hésitaient sans cesse. Mais pourquoi la défendre ? M^e Krissane dénonce, par sa plaidoirie, l'instantanéité de notre époque. Tout va trop vite, à défaut d'une réflexion approfondie. En réalité, M^e Krissane fait l'éloge de la lenteur, et nous invite à nous recentrer sur l'hésitation. C'est elle qui aiguise notre intelligence, et forge notre indépendance.



Dans une plaidoirie piquante et incisive, M^e **Necim Triki**⁸ prend la défense de l'alcool. Du moins, c'est ce que l'on croit. Après avoir développé ses arguments en faveur de la "petite Jup. 25" des jours de soleil et de la flasque dégainée en salle d'audience à l'aide d'une réforme en trois déclinaisons, le masque tombe. Sa plaidoirie cachée est tout autre : son véritable objectif, c'est de défendre la légalisation du cannabis. Un retournement de situation construit par une démonstration par l'absurde : "On parvient très bien à s'accommoder de la présence massive d'un produit qui, s'il était livré à lui-même, ferait des ravages." En fin de compte, une interdiction pure et simple du cannabis n'a pas de sens. Tout comme pour l'alcool, M^e Triki invite à apprivoiser, tolérer, régulariser le cannabis. Une plaidoirie à consommer sans modération, signée M^e Triki, l'un des deux gagnants du prix Boels.

"Un visage imposé, que nul n'a choisi ?" C'est avec assurance que M^e **Adrien Pironet**⁹ pose cette question. A quel visage fait-il référence ? A celui du Roi. Lors de sa plaidoirie, M^e Pironet propose l'abolition de la monarchie en faveur de la république. D'abord, parce que historiquement, le peuple

n'en a pas décidé ainsi. Ensuite, parce que le rôle du Roi n'est en réalité pas si important que cela, ce qui rend absurde le serment prêté par les avocats au Roi, ce dernier ne pouvant exercer le pouvoir seul. Une question déplacée ? M^e Pironet s'en défend : il est du devoir de l'avocat d'avoir le courage de poser ce genre de question. Pour notre Confrère, il ne faut pas remettre en cause le Roi d'un point de vue historique, mais dans son actualité. À quelques années du bicentenaire de la Belgique, faut-il conserver le statu quo, ou le remettre en question ?



Quittons la monarchie pour une plaidoirie remarquée pour son originalité. M^e **Victoria Bosly**¹⁰ met sur le devant de la scène un droit bien particulier : le droit d'être aimé. "Un concept si vague et si concret à la fois" précise l'avocate. Un droit qui nous permet en fait d'exister. Qui nous traumatise si nous n'y avons pas accès, surtout durant l'enfance. Finalement, par son caractère inégalitaire, n'est-ce pas le pire des droits ? Selon M^e Bosly, il est contre-productif de condamner à une peine de prison des individus qui n'ont pu en bénéficier. Le système n'est pas conçu pour aider celles et ceux qui se retrouvent dans les pires situations, notamment par manque d'amour. Au contraire, il les enterre. Que devrions-nous faire ? Les éduquer, oui, mais surtout les aimer, nous répond M^e Bosly. Une plaidoirie qui sort des sentiers battus, saluée par l'audience.

Les deux derniers candidats, M^e **Antoine Renders**¹¹ et M^e **Laura Senturk**¹², furent les grands lauréats de cette édition. Leur sujet, à la fois actuel et audacieux, portait sur le procès de Marine Le Pen.

M^e Renders commence par défendre Marine Le Pen : "La justice ne peut pas interférer dans la politique." La salle d'audience se crispe instantanément. Ce plaideur est-il sérieux, ou s'agit-il d'une plaisanterie ? M^e Renders va jusqu'à oser citer Poutine, qui déplorerait « une violation des normes démocratiques ». Chacun des gestes du candidat est parfaitement maîtrisé, jusqu'à la manière dont il empoigne ses feuilles pour les déposer ensuite afin de rythmer sa plaidoirie. Son ironie et son humour ont largement séduit l'auditoire, lui valant le Prix Janson 2025.

M^e Senturk - la seconde gagnante du prix Boels -, quant à elle, défend avec gravité et conviction les valeurs de la démocratie. Elle plaide avec éloquence et fluidité :

"Le suffrage est l'arme du peuple. La justice en est le bouclier. Et ce bouclier commence par l'intégrité de ceux qui prétendent représenter tous les autres." "Il faut des lois. Pour poser des limites. Des boucliers. Des remparts." Elle soutient avec force la culpabilité de Marine Le Pen et affirme qu'elle doit assumer la condamnation qu'elle mérite. Pour conclure, elle cite les propres paroles de Marine Le Pen, qui prônait l'inéligibilité. Drop the mic. Comment ne pas lui attribuer le Prix Le Jeune 2025 ?

M^e Antoine Renders et M^e Laura Senturk s'imposent ainsi comme les grands gagnants de cette édition. Le premier s'est distingué par une énergie extravertie et une ironie mordante, tandis que la seconde a fait preuve d'une ténacité remarquable. Sans conteste, ils forment une véritable "équipe de choc" à qui nous adressons toutes nos félicitations.



Cette édition 2025 nous a offert le plaisir d'entendre de jeunes orateurs talentueux et prometteurs. Docere, placere, movere : on est bons, le défi a été relevé avec brio !

Pour conclure, nos candidats ont partagé le célèbre rosé tiède, cette fois servi non au vestiaire des avocats, mais à l'incontournable café des Minimes, avant un délicieux dîner organisé par la Conférence.

Bravo à tous, et vivement la prochaine édition !



Marie-Noëlle LIPPENS-DE CERF
Avocate au barreau de Bruxelles



Romain VANDENHEUVEL
Journaliste



PAUL JANSSENS SA

L'expérience et l'excellence
en **traduction juridique**

Av. Louise 398 - 1050 Bruxelles
T +32 2 646 31 11
translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

DEVEZ MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

MEMBRE EFFECTIF

Avocat stagiaire : 20€
Avocat inscrit au tableau depuis moins de 10 ans : 50€
Avocat inscrit au tableau depuis 10 ans et plus : 75€
Avocat honoraire : 50€

MEMBRE ADHERENT

Conjoint d'avocat stagiaire : 20€
Conjoint d'avocat inscrit au tableau : 50€
Membre sympathisant : 50€

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?

1. Via notre site Internet à l'adresse www.cjbb.be avec un paiement en ligne et une facture automatique
2. Pour les cabinets souhaitants offrir la cotisation, merci de prendre contact avec nous par e-mail sur contact@cjbb.be ou par téléphone au 02 508 66 43



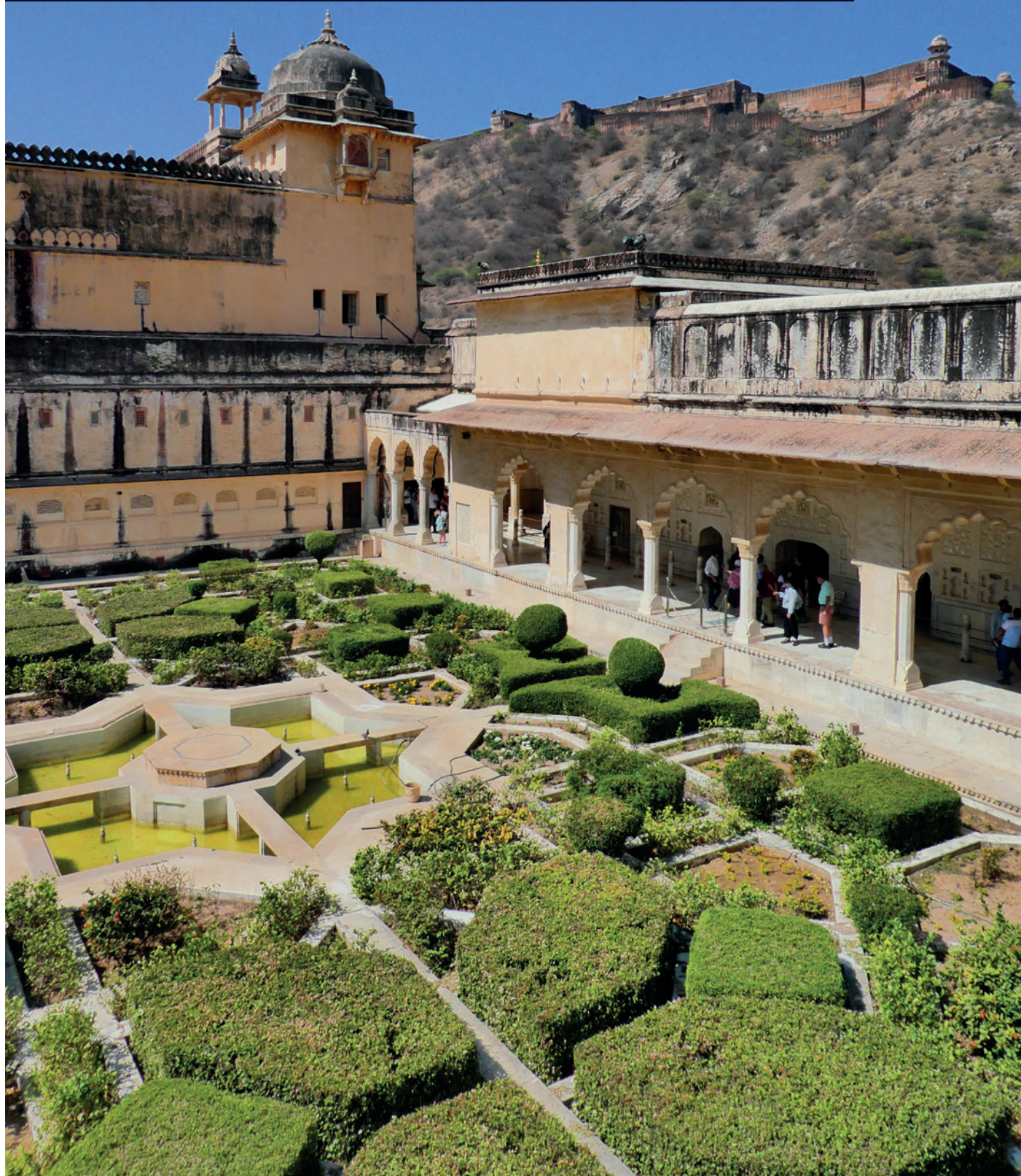
Conférence
du jeune
barreau



COMPTE RENDU

Grand voyage en Inde

par Julie Derom & Sirine Ben Amar





Namaste chers lecteurs,

Comme tout voyage qui se respecte, celui-ci a commencé avant le jour J, avec une consigne claire : ne pas oublier d'imprimer la bonne version de son visa afin de ne pas prendre le risque de se voir rester sur le tarmac !

Direction l'Inde, via une escale à Dubaï, pour retrouver les pioupiou et les participants dans une ambiance déjà bien joyeuse. À la sortie de l'aéroport de Delhi, les premières impressions sont puissantes : l'air chargé, les odeurs prenantes, les accueils chaleureux, et la distribution d'un "Molly", bracelet de bienvenue, nous donne déjà le ton de cette aventure.

Tout de suite, le programme s'est rapidement enchaîné : visite du temple Sikh Gurdwara Bangla Sahib avec sa cuisine communautaire ouverte – une immersion immédiate dans la culture locale. Après une courte sieste et installation dans nos chambres, nous avons découvert Dilli Haat, le marché de l'artisanat, puis direction le restaurant où nous avons eu notre première vraie confrontation avec la cuisine indienne : épicée, piquante, et pleine de surprises. Heureusement, yaourt et lassi ont permis à certains de calmer le feu grandissant dans nos oesophages.

Notre guide, Didi, a étayé cette première journée d'explications, souvent aux chiffres vertigineux. L'accompagnatrice Birgit veillait, elle, à la bonne humeur générale et à ne perdre personne entre deux visites !

Le lendemain, la matinée a été douce avant de découvrir Jama Masjid la plus grande mosquée de l'Inde. Puis vint une plongée dans l'anarchie organisée des rues de Old Delhi en rickshaw – un déluge sensoriel, et une balade à l'issue de laquelle certains étaient étonnés d'être encore en vie. L'après-midi nous a menés au palais de justice Patiala Court House, en plein cœur des élections de l'ordre de Delhi, où nous avons assisté à une audience de la chambre du commerce. C'est avec étonnement que nous avons découvert qu'une fois dans l'enceinte de celui-ci, le tribunal se composait en réalité de bâtiments reliés entre eux par un dedale de ruelles à ciel ouvert, à la manière des chemins de traverse dans Harry Potter. On pouvait y retrouver pêle-mêle cabinets juridiques, greffes, machines à écrire et ordinateurs portables.

Direction ensuite vers le tombeau de Humayun, vestige moghol qui inspira le Taj Mahal, qui nous a offert une parenthèse paisible, prolongée par une promenade dans les jardins parfaitement entretenus. Le soir, mouton, poulet, légumes, toujours épicés, ont bien entendus été servis. Certains disent déjà : *"one dahl a day keeps the doctor away."*

En ce troisième jour, départ matinal en train vers Agra, avec pour défi de ne perdre personne dans la gare ou le train. Nous avons découvert le majestueux Taj Mahal sous une lumière éclatante, puis visité le Fort Rouge d'Agra au coucher du soleil. En fin de journée, un moment fort : la rencontre avec les femmes du café Sheroes, survivantes d'attaques à l'acide dont leurs récits poignants nous ont bouleversés. L'initiative « Stop Acid Attack » a permis un recensement officiel, et un éclairage sur une réalité terrible, ainsi qu'un accompagnement juridique, financier et social de ces femmes.

Au quatrième jour, après que sept irréductibles soient retournés voir le Taj Mahal au lever du soleil, nous prenons la route vers Fatehpur Sikri, ancienne capitale fantomatique. Lors de la visite de cette dernière, nous apprenons que la justice y était rendue grâce à un ... éléphant : coupable, il écrase l'incriminé ; innocent, il le porte sur son dos. Une méthode radicale qui devait bien éviter tout arriéré judiciaire...

Nos trajets en car sont toujours régulièrement ponctués de bribes d'histoire et de politique (Gandhi, Nehru, Indira, Modi (surtout Modi !) Akbar...) ainsi que d'éclairage sur les traditions locales : ici, le père choisit le mari et l'amour viendra après... car c'est bien connu que « l'appétit vient en mangeant ».

Le jour suivant sera relativement chargé. Il commencera par la visite du fort d'Amber : un labyrinthe somptueux, où les éléphants montent et descendent les rampes, encore pour certains avec des touristes sur leurs dos brisés, même si les consciences s'éveillent tout doucement auprès des organisateurs de voyages afin de décourager ces pratiques.

Arrêt ensuite à la résidence Dera Amer où après un accueil par des éléphants et dromadaires, s'en est suivie des activités on ne peut plus locales : une initiation au cricket, sport national dont ils ne se lassent pas depuis les Anglais, ainsi que la célébration de la fête de Holi, qui marque la fin de l'hiver et le début du printemps . Des nuages jaunes, roses, orange sont venues colorer nos danses au son des musiques et rythmes traditionnels et locaux. Ceux-ci auront laissé sur la peau et vêtements de certains des souvenirs tenaces...

La journée fut riche puisqu'après nous avons pris la direction de Jaipur. La Ville Rose aux façades uniformes du XVIII^e siècle, et son Palais des Vents, nous a offert une balade dans ses ruelles, et un moment de bravoure pour traverser les avenues, encouragé et encadré par le "piéton-balai".

Le soir, place une fois de plus à la gastronomie indienne, accompagné du vin local, le Sula, et un dernier verre en terrasse, avant les retours vers l'hôtel : en Uber pour certains, en tuktuk

pour d'autres, permettant ainsi à certains d'être désormais titulaires de leurs *tuktuk license* après un demi-tour sur la voie rapide et un changement de conducteur.

Puis vint le dernier jour pour une partie du groupe, avec la visite du City Palace et l'observatoire de Jaipur, suivi d'un peu de temps libre afin d'effectuer le traditionnel Shopping "souvenirs". L'apothéose eut lieu en fin de journée au palais de Samode qui avait sorti le grand jeu: feu d'artifice, musiciens traditionnels, danseuses, tapis de fleurs, arrivée aux chandelles... Une soirée digne des Mille et Une Nuits, conclue par des discours de remerciements bien mérités et une mini-revue orchestrée par l'équipe des pioupiou.

L'heure des premiers adieux a sonné pour ceux qui ne poursuivaient pas cette aventure, et voilà le groupe amputé de certaines personnalités. Et des personnalités, il y en a eu sur cette édition : celles qui comptent, celles qui règlent leur montre sur un autre fuseau, celles qui sèment leurs affaires, celles qui chantent la bonne du curé, celles qui ne savent plus si elles font l'extension ou non, celles qui ne supportent pas les épices... Ce doux mélange, ce zinneke comme on dit chez nous, a donné une ambiance joyeuse, bruyante, folklorique, humaine, qui a énormément contribué à la réussite de ce voyage.

C'est avec des images des bougainvilliers en fleurs, des temples sikhs, hindous et mosquées où les dieux font la sieste, des routes bondées où le klaxon est roi, des vaches sacrées traversant comme bon leur semble, que nous vous laissons, chers lecteurs, et soyez avertis : *« Tout Européen qui arrive en Inde acquiert la patience s'il n'en a pas, et la perd s'il en a »*.

Un voyage comme une claque, un parfum, un tourbillon. Merci Madame la Présidente. Merci les Pioupiou.



Julie DEROM

Complaints Coordinator -
Service coordinator Legal chez
Test Achats.



Dernière étape d'un voyage inoubliable : Ranthambore, royaume du tigre

Après nous être émerveillés devant la beauté de ses palais, nous être perdus dans les dédales de ses villes, nous être familiarisés avec sa culture, avoir goûté ses épices, senti ses saveurs, une dernière étape nous a offert l'opportunité de découvrir une autre richesse de l'Inde : sa nature exceptionnelle.

À cette fin, la Conférence nous a proposé rien de moins qu'un safari au sein du parc national du Ranthambore, 5ème plus important en Inde et mondialement réputé pour sa population de tigres sauvages.

Impatients, nous quittons au plus vite notre hôtel en direction de Samode. Après quelques heures de trajet, nous arrivons à notre hôtel, digne des plus grands maharajas. Nous ne perdons pas une minute, et après un diner rapide, nous nous dirigeons vers les canter qui doivent nous mener au parc.

À l'entrée, nous remarquons d'emblée l'impressionnante forteresse de Ranthambore – dont le parc tient le nom - et qui le surplombe. Une mosaïque de paysages s'offre à nous : plaines, lacs, rivières, jungle épaisse et vastes étendues d'herbe. Nous observons quelques oiseaux, des cerfs et de nombreux singes.

Tout en gardant l'œil ouvert sur la potentielle apparition d'un tigre, notre guide nous raconte en quelques mots l'histoire du parc. Autrefois terrain de chasse des maharajas de Jaipur, il est devenu dès 1973 l'une des premiers parcs ouverts dans le cadre du Project Tiger après l'interdiction de la chasse du tigre. À l'époque, il ne restait plus que 1 872 tigres sauvages en Inde, contre 40 000 à 50 000 au début du siècle...

Malgré la patience de notre guide, nous ne verrons aucun tigre ce jour, mais profitons malgré tous des paysages spectaculaires. De retour à l'hôtel, la quasi-totalité du groupe se retrouve pour un plongeon bien mérité dans la piscine.

Le lendemain, départ à l'aube, plus déterminés que jamais à apercevoir les fameux tigres. Après quelques minutes de trajet, notre guide arrête le canter près d'un point d'eau. Quelques instants d'attente... et soudain : non pas un, mais quatre tigres – une mère et ses petits. Ils viennent s'abreuver, puis passent lentement près de nos véhicules avant de s'éloigner. Nous en avons le souffle coupé.

Notre guide nous emmène ensuite plus profondément dans la jungle, où nous découvrons d'autres habitants du parc : une multitude d'oiseaux, des singes, des cerfs... et même des crocodiles.

Sur le chemin du retour, un autre moment magique : nous tombons à nouveau nez à nez avec un groupe de tigres. Nous mesurons notre chance quand nous entendons que certains groupes de visiteurs participant au safari cette semaine-là n'avait pas encore eu la chance d'en apercevoir.

Une partie du groupe décide de retenter l'aventure du safari dans l'après-midi tandis que l'autre partie décidera de se prélasser près de la piscine...

Arrive finalement le jour du départ. Avant de reprendre la route vers New Delhi, nous visitons une ONG locale : Dastkar Ranthambhore, qui soutient les droits et l'émancipation des femmes dans la région. Nous y décorons nos propres sacs en tissu – une belle occasion pour certains d'exprimer leur fibre artistique – et découvrons les produits faits main, tous de grande qualité. Inutile de préciser que bon nombre de souvenirs pour nos proches viennent de cet atelier...

Sur le trajet de retour nous profitons d'une pause sur une aire d'autoroute pour remercier nos guides, notre chauffeur et nos accompagnants, pour leur bienveillance. Une fois à New Delhi, nous clôturons ce voyage autour d'un diner avant de nous diriger vers l'aéroport.

L'Inde ne laisse personne indifférent et nous en ramenons tous en Nous une infime partie.

Moi, je reste sur ses couleurs :

les saris éclatants des Indiennes,
les épices flamboyants des marchés,
le rouge profond des palais,
le blanc pur du Taj Mahal,
le vert dense de la jungle,
et cette lumière crue, éblouissante, du Soleil.
Elles dansent encore sous mes paupières.
No, India – I shall not forget your colours.



Sirine BEN AMAR
Avocate chez Aequalaw



COMPTE RENDU

La revue

par Romain Moulart

13 juin 2025, 5h09 : le temps est bon, le ciel est bleu, j'ai des amis qui sont en train de dormir. Et moi, je zigzague sur cette longue avenue en écoutant les perdrix chanter.

Je suis lessivé, comme mes onze autres acolytes. La pression redescend – après avoir été bue – et je m'en vais manger du pain, en buvant du vin et en me couchant sur... mon lit, la tête remplie de souvenirs.

13 juin 2025, 2h17-5h08 : Vinciane a encore frappé. La machine déconne et je ne parviens pas à extraire les données relatives à cette période. Ma dignité me remerciera.

13 juin 2025, 2h10-2h16 : je retourne péniblement sur la scène du CCU, puis redescends dans ma loge récupérer mon bouquet de fleurs séchées et les quelques affaires qui restent. Un pincement au cœur qui nécessite de retourner au bar sans attendre.

13 juin 2025, 00h00-2h09 : Je retrouve le public au bar, et sur le trottoir, sortant des coulisses comme une star. J'ai déjà une coupe de champagne à la main, à peine la porte passée. On ne cesse de me proposer un verre, ils s'enchaînent comme les petits fours de la rentrée de la bâtonni... ah non ! Ils s'enchaînent plutôt comme les compliments que je reçois, à l'exception de quelques civilistes frustrés d'avoir vu de trop nombreux pénalistes égocentriques mis en avant.

On observe l'effervescence que l'évènement crée, le rassemblement informel d'une corpo pourtant très formelle.

On est fiers mais déjà bien trop nostalgiques.

12 juin 2025, 23h45-23h59 : je tente tant bien que mal de faire rentrer l'ensemble de mes costumes – imprégnés de transpiration – dans ma valise, et en même temps, j'ai déjà envie de remettre ce casque de perroquet, cette peau de cro-magnonne ou encore ce pyjama de juge de police imbuvable.

12 juin 2025, 23h41-23h44 : ça y est, c'est fini. Deux mois de travail acharné, pour deux heures des plus intenses. Et non, on ne la r'fait pas. On se retrouve tous au centre de la scène. Cette équipe soudée aura rythmée un quotidien pendant plus de deux mois. On transpire de bonheur et on récite notre devise tous en cœur : du Pain, du Vin et des Gros Seins, pendant que notre public enflammé court vers le bar avant de mourir desséché.

12 juin 2025, 23h33-23h40 : on tient tous ces magnifiques tubes lumineux, en écoutant la présidente nous appeler un par un. Le public est debout. Les applaudissements me donnent des frissons. Je déborde de joie.

12 juin 2025, 23h28-23h32 : 1,2,3 ! On recommencera, ouuuuh, ouhhh. Dernière danse enflammée où je peux me déhancher pour le plus grand plaisir de mes patrons, enflammés eux aussi.

12 juin 2025, 22h43-23h27 : la troupe est au complet pour ce deuxième acte. C'est reparti de plus belle. On sent que c'est bientôt la fin et on donne tout ce qu'on a ! On s'étonne parfois



de certaines blagues qui prennent alors qu'on ne s'y attendait pas, ou plutôt de blagues qui ne fonctionnent pas alors qu'on avait tout misé dessus... mais on adore surtout les blagues qui fonctionnent comme prévu.

12 juin 2025, 22h37-22h42 : Serait-ce la machine qui a frappé ? Aurait-elle envoyé les musiciens dans un autre monde ? Vous n'y avez vu que du feu, mais nous on a sérieusement paniqué. Il nous manquait trois musiciens sur 4... On court partout, on cherche dehors... personne. Un coup de fil plus tard, voilà trois gais lurons arrivant en courant... un cornet de pâtes à la main. C'est donc le food truck, qui a frappé !

12 juin 2025, 22h36 : les lumières s'éteignent, les spectateurs ont regagné leur place. Vous applaudissez et on se tient prêts derrière les rideaux. La régie est prête. Tout le monde est prêt ! Stop stop stop : où sont les musiciens ???

12 juin 2025, 21h57-22h35 : waw, le premier acte est passé comme un éclair ! On a senti une énergie de dingue, totalement portés par le public. Mais la petite pause ne fait pas de mal, surtout qu'on va boire une coupette de champagne avec Madame la Bâtonnière.

Mauuuurice et Madame la Bâtonnière nous rejoignent en loges. On échange quelques mots, avec la bouche sèche... très sèche... Enfin, entre temps, il est venu le moment de croiser les doigts pour la fameuse tombola. Le petit numéro de claquettes fait d'ailleurs carton plein !

12 juin 2025, 20h54-21h56 : les sketches, danses et chants s'enchaînent à une vitesse folle. La chaleur nous fait suer d'une manière telle que nos micros pourtant collés à nos joues se détachent. Derrière les rideaux, c'est un marathon, on court du côté cour au côté jardin, en se trompant parfois. On se change en un temps record, grâce à nos petites mains adorées (Elsa et Natasha), en cumulant parfois plusieurs couches de costumes pour anticiper les changements.

12 juin 2025, 20h53 : Entendre Hanna dire « Bonsoiiiiir ». C'est parti ! C'est notre moment ! On va s'amuser et on veut vous faire profiter d'une soirée hors du temps !

12 juin 2025, 20h46-20h52 : on prend un des couloirs dignes d'un labyrinthe pour se retrouver côté public. La technique nous fait signe. Les derniers spectateurs s'installent et on en profite pour s'installer également, fondus dans la masse. Une seule mission : s'installer dans un des trois sièges prédéfinis qui devaient être libres : C12, H17, I19... C12, H17, I19... C12, H17, I19 !

Arriver au niveau du siège H17, constater la présence d'une consœur. Faire semblant de rien, m'installer au premier siège vide que je vois. Tourner la tête, voir tout ce que je voulais éviter : mon patron qui me regarde droit dans les yeux, avec un sourire inquiet qui voulait dire « tiens ? Il ne devait pas être sur scène lui ? ». Sentir mon rythme cardiaque s'accélérer. Respirer, faire le vide, rentrer dans ma bulle.



12 juin 2025, 20h45 : dans l'oreillette de l'ingénieur du son « ok les revuistes, en place. On va lancer dans quelques minutes ». Elsa, notre metteuse en scène : « Emily, Valentina, Romain, vous pouvez aller vous installer dans le public ».

12 juin 2025, 20h30-20h44 : le public rentre petit à petit dans la salle. On ne peut s'empêcher de regarder par-dessous les rideaux. Ils sont vraiment là... Le volume sonore de tous ces petits avocats qui ragotent – comme c'est étonnant – nous montre bien que le public est en forme.

12 juin 2025, 18h01-20h29 : moment de battement entre la générale et la première (et dernière). La petite ruche s'affaire en loges entre le maquillage, le microtage, les dernières vérifications, les re-re-re-lectures du script, des power-naps et des grignotages en tout genre.

12 juin 2025, 15h15-18h00 : répétition générale, histoire d'être au top pour la vraie de vraie.

12 juin 2025, 13h00-15h14 : on chauffe nos muscles avec une dernière répétition des danses. Natasha nous fait peaufiner le moindre de nos mouvements. Une main tournée vers le haut ça n'est pas une main tournée vers le bas, merde !

9 avril 2025 – 11 juin 2025 : à raison de trois fois par semaine, transformés en 7/7 vers la fin, c'est toute une équipe qui s'est réunie pour la grande revue du barreau. On s'est acharnés

à danser en rythme (ce n'était pas gagné), à chanter dans la bonne tonalité (pas gagné non plus) et à avoir les bonnes intentions de jeu (non plus).

La revue, c'est bien plus que les 11 revuistes, c'est une grande équipe qui s'active dans l'ombre pour offrir au barreau un spectacle digne de ce nom. Merci à toute cette équipe !

-oOOo-

NDLR : vous venez de remonter dans le temps de la préparation de la revue grâce à une machine exceptionnelle, conçue par ... Et non. Il fallait venir le 12 juin ! Rendez-vous dans deux ans et n'hésitez pas à recommencer votre lecture dans l'autre sens, histoire d'avoir les idées à l'endroit ! Foutue machine... c'est encore du Vinc... Et non, vous ne m'aurez pas ! A dans deux ans !



Romain MOULART

Revuiste 2025

Avocat chez Blitz – de Callataÿ – Goldschmidt et associés.

Découvrez la vidéo et les photos de la revue sur notre site www.cjbb.be

SAVE THE DATE

LAWYER'S NIGHT

BACK TO BUSINESS

VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Soirée offerte aux avocat(e)s stagiaires de première année
membres de la Conférence du jeune barreau

BALADE STREET ART

Après la sortie Art déco/Art nouveau du printemps dernier, la Conférence du jeune barreau a décidé de vous donner à nouveau rendez-vous au cœur de Bruxelles, cette fois pour une balade urbaine haute en couleurs. Venez découvrir le street art bruxellois, entre fresques monumentales et graffs engagés... le street art n'aura bientôt plus de secrets pour vous. Nous clôturerons la visite par un verre de l'amitié afin de débriefer ensemble de cette activité de rentrée.

Attention les places sont très limitées : premier arrivé, premier servi ! Soyez donc vifs

JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 À 19H

Membres : 10€ / Non-membres : 13€

Participation sur www.cjbb.be



LE TOURNOI DE BADMINTON

Avis aux ténors de la raquette : la Conférence du jeune barreau revient avec son incontournable tournoi de badminton. L'année sportive 2025-2026 débutera en deux contre deux dans une ambiance conviviale et dynamique. Débats sportifs et verdicts instantanés, la course à la Coupe de la CJBB est lancée.

Tenue correcte exigée, l'établissement exige le port de chaussures de sport avec des semelles claires et plates (chaussures de running non-admises). Des raquettes et des volants seront mis à votre disposition et vous aurez accès aux vestiaires et aux douches. Les places étant limitées, ne tardez pas à trouver votre binôme !

MARDI 21 OCTOBRE 2025 À 19H

Membres : 15€ / Non-membres : 18€

Participation sur www.cjbb.be



LE TOURNOI DE MINI-FOOT

Laissez votre toge au vestiaire, enfiler vos crampons et venez représenter fièrement les couleurs de votre cabinet. Le tournoi de mini-foot de la Conférence du jeune barreau est de retour. Vous connaissez la chanson : des équipes de cinq à sept joueurs (mixtes ou non), des affrontements de 10 minutes pour briller et des points qui compteront pour la Coupe de la CJBB. Ne tardez pas, le nombre d'équipes est limité et les cabinets qui souhaitent être représentés ne pourront l'être que par une seule équipe. 3, 2 1... à vous de jouer !

MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 À 19H

Membres : 14€ / Non-membres : 18€

Participation sur www.cjbb.be



APRÈS-MIDI D'ÉTUDES

EN PRÉSENTIEL

EN LIGNE

SANTÉ MENTALE ET JUSTICE

MARDI 7 OCTOBRE 2025 DE 13H30 À 18H30

SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES

Le 7 octobre, nous vous invitons à un après-midi d'étude multidisciplinaire consacré à la santé et à la maladie mentale dans le contexte de la pratique juridique.

Avocats et professionnels de la santé partageront leurs expertises pour éclairer les réalités, enjeux et bonnes pratiques autour de la santé mentale – que ce soit pour mieux se protéger soi-même dans une profession exigeante, ou pour mieux comprendre et accompagner les clients qui traversent des périodes de vulnérabilité psychologique.

Au programme : témoignages, analyses, outils pratiques et échanges pour favoriser une approche plus humaine et éclairée de notre métier.

Un rendez-vous pour conjuguer rigueur juridique et bienveillance professionnelle.

La participation à cette après-midi d'études donne droit à 5 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

COLLOQUE

EN PRÉSENTIEL

EN LIGNE

BAIL EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE : COMPRENDRE LES RÈGLES DU JEU

JEUDI 16 OCTOBRE 2024 DE 13H30 À 18H30

SPF JUSTICE - AUDITOIRE BORDET - BOULEVARD DE WATERLOO 115 À 1000 BRUXELLES

Entre encadrement renforcé et réalités de terrain, le droit du bail en région bruxelloise ne cesse d'évoluer. Ce colloque propose une plongée au cœur des nouvelles règles et des enjeux pratiques auxquels sont confrontés les propriétaires, locataires et pouvoirs publics.

Au programme :

- le bail de résidence principale, à travers les prismes de l'insalubrité, des expulsions, de l'encadrement des loyers et des logements sociaux ;
- le bail de droit commun, souvent mal connu mais pourtant essentiel dans de nombreuses situations ;
- les aspects fiscaux du bail : taxation à l'IPP, soumission à la TVA, et imposition locale via les taxes communales.

Objectif : vous donner les clés d'une lecture claire, critique et opérationnelle du cadre juridique actuel. Un rendez-vous incontournable pour anticiper les difficultés, sécuriser les pratiques et mieux conseiller.

INTERVENANTS :

Sous la direction de Me Hanna BOUZEKRI

M. Nicolas Bernard, doyen de la faculté de droit de Saint-Louis et Professeur ordinaire | Mme Anne Reul et M. Nicolas Lhoest, juges de paix | Me Sophia Azzoug et Me Constantin Rodrigues Pereira, avocats | Me Linda Lama et Me Isabelle de Viron, avocates | Me Nuria M'Poyo, avocate | Me Teymour Moyson, avocat

La participation à ce colloque donne droit à 4 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

Informations complémentaires & inscriptions : www.cjbb.be

Midis de la formation.

02/09/2025

La nouvelle procédure en liquidation avec ou sans partage – Capita Selecta

M^e Laura VILAIN

16/09/2025

Le rôle des avocats en CRA civile, sociale et commerciale

M^{me} Caroline Verbruggen, M^{me} Marielle Schumacker et M^e Gérard Kuyper

18/09/2025

L'avocat à l'ère de l'Intelligence Artificielle

M^e Valentina Dalla Giovanna

30/09/2025

Entreprises en difficulté : quelles options en droit de l'insolvabilité ?

M^e Fryderyk de Peslin Lachert

02/10/2025

La transaction pénale

M^e Benjamine Bovy

14/10/2025

Marchés publics : Actualités en matière de motivation, information et voies de recours

M^e Marie Vastmans

28/10/2025

Les avocats et la prévention du blanchiment

M^e David Verwaerde, M^e Sébastien Ryelandt, M^e Jérôme Henri, M^e Didier Chaval et M^e François Collon

25/11/2025

Droit du roulage irrecevabilité des poursuites

M^e Jacques Willocq

27/11/2025

Les principes généraux du droit de l'urbanisme

M^e Séverine Perin

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) ou
Auditoire Bordet - SPF Justice (Boulevard de Waterloo, 115 à 1000 Bruxelles) De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel

PRIX

Stagiaires : 15 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 25 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (à 11h30 au plus tard)

FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente qui seront automatiquement ajoutés à LGObox dans les deux semaines suivant la formation (sous réserve d'agrément).



Les **odbs** vous régaler.

Chères Consœurs, Chers Confrères,
Chères amies, Chers amis,
Chers Gastronomes,

Le Parloir, restaurant de quartier, situé dans la rue de la prison de Saint-Gilles, pourrait, à première vue, faire déchanter plus d'un avocat pénaliste.

Le Parloir est, néanmoins, un restaurant où il fait bon d'être et, surtout de manger.

Ce petit restaurant, ouvert tous les soirs du mardi au samedi, est tenu par deux amis : Julien en salle et Stefano en cuisine, et propose une carte d'une dizaine de plats à partager.

Que l'on s'entende, il ne s'agit pas d'un établissement, comme on les connaît, où l'addition doit dépasser les 200 € pour sortir de table le ventre plein.

Au Parloir, les plats à partager équivalent à des grosses entrées dont trois suffissent à rassasier une table de deux invités.

Les options sont variées : moules bouchots au chorizo, tartare de cabillaud à la thaï, raviolis à la ricotta et crème de truffe, *vitello tonnato* ou encore brochettes d'agneau à tremper dans un tzatziki onctueux.

Le restaurant propose également une belle carte de vins et de cocktails, avec une mention spéciale pour le *Basil Smash*.

C'est également un endroit où l'on se sent comme à la maison, surtout lors des soirées d'été (à noter que l'intérieur est un peu plus exigü) lors desquelles l'on pourrait rester de longues heures à parler au gérant où à la table d'à côté, tout en dégustant des plats cuisinés avec saveur.

Vous l'aurez compris, *Le Parloir* est un endroit convivial et chaleureux qui, depuis qu'il est tenu par Julien et Stefano, n'a jamais aussi bien porté son nom.

Au plaisir de vous le faire découvrir.



LE PARLOIR
Avenue Ducpétiaux 3,
1060 Saint-Gilles
www.leparloir.be



Victoria LIBERT
Officier de bouche



Jeanne COPPIN
Officier de bouche adjointe



INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.

www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Karim SEDAD

Chaussée de Waterloo 880

1180 Brussels

T. 02 379 00 56

president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Cassandra BOCKSTAEL

Boulevard Louis Schmidt 29/15

1040 Bruxelles

T. 02 742 71 03

periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Gauthier BOGAERT

Chaussée de la Hulpe, 185

1170 Bruxelles

T. 0471 19 43 23

tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be



do your thing

PARTENA
PROFESSIONAL

Agenda.

SEPTEMBRE

02/09/2025 MDF

La nouvelle procédure en liquidation avec ou sans partage – Capita Selecta

16/09/2025 MDF

Le rôle des avocats en CRA civile, sociale et commerciale

18/09/2025 MDF

L'Avocat à l'ère de l'Intelligence Artificielle

11/09/2025 ACTIVITÉ

AfterWork de rentrée

18/09/2025 ACTIVITÉ

Balade Street Art

30/09/2025 MDF

Entreprises en difficulté : Quelles options en droit de l'insolvabilité ?

Du 26/09 au 28/09/2025 ACTIVITÉ

Petit week-end à Zaandam

OCTOBRE

02/10/2025 MDF

La transaction pénale

07/10/2025 AME

Entreprises en difficulté à Bruxelles

14/10/2025 MDF

Marchés publics : Actualités en matière de motivation, information et voies de recours

16/10/2025 COLLOQUE

Le bail en Région de Bruxelles-Capitale : comprendre les règles du jeu

17/10/2025 ACTIVITÉ

Lawyer's Night

21/10/2025 SPORT

Tournoi de badminton

28/10/2025 MDF

Les avocats et la prévention du blanchiment

NOVEMBRE

05/11/2025 SPORT

Tournoi de Mini-foot

25/11/2025 MDF

Droit du roulage irrecevabilité des poursuites

27/11/2025 MDF

Les principes généraux du droit de l'urbanisme

Rendez-vous sur www.cjbb.be, rubrique « Périodiques » pour recevoir la version papier !





GenIA-L

Enfin une solution d'IA digne de confiance

L'intelligence artificielle va changer nos vies. Il est donc essentiel que nous l'implémentions de manière fiable. GenIA-L et Strada lex combinent la capacité innovante de l'intelligence artificielle avec la fiabilité d'une base de données juridique renommée contenant des sources juridiques validées. En plus de la jurisprudence et de la doctrine, la législation et bientôt les revues sont intégrées en tant que source au sein de GenIA-L. Cela vous permet d'optimiser en toute confiance vos recherches juridiques et de vous préparer à l'avenir de votre profession.

Découvrez la puissance de GenIA-L sur Strada lex : <https://www.stradalex.com/fr/genial/about>

GenIA-L
Generative AI for Legal

